

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN 2025 ET 2024



Exercices terminés les 30 juin 2025 et 2024

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Rapport de l'auditeur indépendant	3
États consolidés de la situation financière	7
États consolidés de la perte nette et du résultat global	8
États consolidés des variations des capitaux propres	9
Tableaux consolidés des flux de trésorerie	10
Notes afférentes aux états financiers consolidés	11



Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot Grant Thornton s.e.n.c.r.l. Bureau 2000 600, rue De La Gauchetière Ouest Montréal (Québec) H3B 4L8

Aux actionnaires de Mines Abcourt Inc.

T 514 878-2691

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la société Mines Abcourt Inc. (ci-après « la Société »), qui comprennent les états consolidés de la situation financière aux 30 juin 2025 et 2024 et les états consolidés de la perte nette et du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, ainsi que les notes complémentaires, y compris des informations significatives sur les méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société aux 30 juin 2025 et 2024 ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (ciaprès « normes IFRS de comptabilité »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation

Nous attirons l'attention sur la note 2 des états financiers consolidés, qui indique l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Membre de Grant Thornton International Ltd rcgt.com

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions. Outre la question décrite dans la section « Incertitude significative liée à la continuité de l'exploitation », nous avons déterminé qu'il n'y avait aucune autre question clé de l'audit à communiquer dans notre rapport.

Informations autres que les états financiers consolidés et le rapport de l'auditeur sur ces états

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans celles-ci, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Société ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Société.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Société à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous planifions et réalisons l'audit du groupe afin d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés concernant les informations financières des entités ou des unités du groupe pour servir de fondement à la formation d'une opinion sur les états financiers du groupe. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la revue des travaux d'audit effectués pour les besoins de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur indépendant est délivré est Louis Berardi.

Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.

Montréal Le 22 octobre 2025

_

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique nº A115879

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux 30 Juin 2025 ET 2024

(en dollars canadiens)

	Notes	30 JUIN 2025	30 JUIN 2024
ACTIF		\$	\$
ACTIF ACTIF COURANT			
Trésorerie		2 570 507	757 752
Débiteurs	6	2 578 587 439 272	757 753 348 960
Stocks	7	733 080	1 212 493
Crédits d'impôts relatifs aux ressources et crédits	,	755 060	1 212 495
de droits miniers à recevoir		2 874 070	466 592
Frais payés d'avance et frais reportés		4 159 512	353 595
Frais payes a availce et frais reportes		10 784 521	3 139 393
ACTIF NON COURANT		10 764 321	3 139 393
		244 602	244 602
Dépôt	1.1	211 683	211 683
Dépôts pour la restauration	14	2 024 708	2 024 708
Immobilisations corporelles	9	8 387 241	8 688 199
		10 623 632	10 924 590
		21 408 153	14 063 983
PASSIF			
PASSIF COURANT			
Créditeurs et charges à payer	10	7 471 718	6 398 727
Produits différés	10	74/1/10	38 641
Impôts miniers à payer		_	515 548
Partie courante de l'obligation découlant d'un			313 340
contrat de location	11	18 237	17 221
Partie courante de la dette à long terme	12	10 237	1 116 667
Autres passifs	12	341 841	1110007
Autres passiis		7 831 796	8 086 804
PASSIF NON COURANT		7 031 730	0 000 004
Obligation découlant de contrat de location	11	13 257	31 499
Dette à long terme	12	-	150 000
Débenture convertible	13	2 250 342	_
Provisions liées à la restauration des sites miniers	14	11 912 292	12 079 816
		22 007 687	20 348 119
_			
CAPITAUX PROPRES NÉGATIFS			
Capital social	15	73 770 396	57 551 585
Bons de souscription		6 230 572	2 623 249
Composante équité de la débenture convertible	13	585 844	_
Surplus d'apport		8 295 499	7 650 641
Déficit		(89 481 845)	(74 109 611)
		(599 534)	(6 284 136)
		21 408 153	14 063 983

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom de conseil d'administration:

'Pascal Hamelin', Administrateur

'Loic Bureau', Administrateur



ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA PERTE NETTE ET DU RÉSULTAT GOLBAL

EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN 2025 ET 2024

(en dollars canadiens)

		Exercice	ES TERMINÉS LES 30 JUIN
	Notes	2025	2024
		\$	\$
Revenus		-	265 120
Charges			
Administration	17	3 657 276	3 762 272
Entretien et maintenance		3 350 461	2 702 092
Prospection et évaluation	17	8 322 676	4 682 988
Perte d'exploitation		(15 330 413)	(10 882 230)
Produits et charges financières			
Produits financiers		(101 889)	(74 461)
Variation de la juste valeur des placements	8	855 118	_
Charges financières (recouvrées)		(50 954)	599 372
Perte avant impôts sur le résultat et impôts miniers		(16 032 688)	(11 407 141)
Impôts sur le résultat et impôts miniers différés		(1 611 673)	178 430
Perte nette et total du résultat global		(14 421 015)	(11 585 571)
Perte nette de base et diluée par action		(0,02)	(0,02)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation (de base			
et dilué)		793 947 286	492 313 234

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.



ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN 2025 ET 2024

(en dollars canadiens)

		Bons de	COMPOSANTE ÉQUITÉ DE LA DÉBENTURE	Surplus		
	CAPITAL SOCIAL	SOUSCRIPTION	CONVERTIBLE	D'APPORT	DÉFICIT	TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU 30 JUIN 2024	57 551 585	2 623 249	-	7 650 641	(74 109 611)	(6 284 136)
FINANCEMENT PAR CAPITAUX PROPRES						
Émission d'unités (note 15)	8 018 146	3 097 746	_	_	-	11 115 892
Émission d'actions accréditives (note 15)	4 687 748	_	_	_	_	4 687 748
Émission d'actions en règlement d'un compte						
fournisseur (note 15)	364 732	135 268	_	_	_	500 000
Émission d'actions à titre d'avance sur contrats (note 15)	2 409 114	890 886	_	_	_	3 300 000
Bons de souscription exercés (note 15)	648 020	(148 020)	_	_	_	500 000
Bons de souscription expirés	_	(368 557)	_	368 557	_	_
Frais d'émission d'actions (note 15)	91 051	_	_	115 383	(951 219)	(744 785)
DÉBENTURE CONVERTIBLE (note 13)	_	_	585 844	_	_	585 844
OPTIONS						
Attribuées aux employés, dirigeants, administrateurs,						
consultants ou représentants de l'I.R. (note 16)	_	_	_	160 918	_	160 918
PERTE NETTE DE L'EXERCICE	-	_	_	_	(14 421 015)	(14 421 015)
SOLDE AU 30 JUIN 2025	73 770 396	6 230 572	585 844	8 295 499	(89 481 845)	(599 534)

		BONS DE	SURPLUS		
	C APITAL SOCIAL	SOUSCRIPTION	D'APPORT	DÉFICIT	TOTAL
	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU 30 JUIN 2023	52 464 386	621 918	7 374 384	(62 328 624)	(1 867 936)
FINANCEMENT PAR CAPITAUX PROPRES					
Émission d'unités (note 15)	5 023 704	1 978 166	_	_	7 001 870
Règlement d'une redevance à payer	63 495	23 165	_	_	86 660
Frais d'émission d'actions (note 15)	_	_	900	(195 416)	(194 516)
OPTIONS					
Attribuées aux employés, dirigeants, administrateurs,					
consultants ou représentants de l'I.R.	_	_	275 357	_	275 357
PERTE NETTE DE L'EXERCICE	-	-	-	(11 585 571)	(11 585 571)
SOLDE AU 30 JUIN 2024	57 551 585	2 623 249	7 650 641	(74 109 611)	(6 284 136)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.



TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN 2025 ET 2024

(en dollars canadiens)

		Exercices	TERMINÉS LES 30 JUIN
	Notes	2025	2024
		\$	\$
Activités opérationnelles			
Perte nette		(14 421 015)	(11 585 571)
Ajustements hors caisse pour:			
Variation de la juste valeur des placements	8	855 118	_
Amortissement	9	192 431	165 854
Disposition d'une propriété	17	(1 500 000)	_
Impôts sur le résultat et impôts miniers différés		(1 561 389)	(170 712)
Ajustement de la provision pour restauration des actifs			
miniers dépréciés		_	130 398
Charge de désactualisation	14	353 117	437 746
Charge d'intérêts sur l'obligation découlant d'un			
contrat de location	11	2 295	901
Rémunération fondée sur des actions	16	160 918	275 357
Variation nette des éléments du fonds de roulement	5	(1 613 823)	589 079
		(17 532 348)	(10 156 948)
Activités de financement			
Remboursement de l'obligation découlant d'un contrat			
de location	11	(19 521)	(6 003)
Remboursement de la dette à long terme	12	(1 266 667)	(587 574)
Débenture convertible	13	3 000 000	
Émission d'actions et d'unités	15	18 043 056	7 001 870
Frais d'émission d'actions et d'unités		(636 454)	(99 083)
		19 120 414	6 309 210
Activités d'investissement			
Disposition de placements	8	644 882	_
Crédits d'impôts relatifs aux ressources et crédits de			
droits miniers		_	224 847
Dépôt fournisseur		_	(211 683)
Dépôt de garantie pour la restauration	14	_	3 867 786
Acquisition d'immobilisations corporelles	9	(412 114)	(239 433)
<u> </u>		232 768	3 641 517
Variation nette de la trésorerie		1 820 834	(206 221)
Trésorerie au début		757 753	963 974
Trésorerie à la fin		2 578 587	757 753

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés.



EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN 2025 ET 2024

(en dollars canadiens)

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

Mines Abcourt Inc. (collectivement avec sa filiale, la « Société ») a été constituée en personne morale par lettres patentes de fusion en janvier 1971 et a continué son existence en vertu de la Partie 1A de la Loi sur les compagnies du Québec en mars 1981. Le 14 février 2011, la Société a été continuée automatiquement en vertu de la Loi sur les sociétés par actions (Québec) par suite de l'entrée en vigueur de cette loi. La Société est engagée dans l'acquisition, la prospection et l'évaluation, le développement ainsi que de l'exploitation de propriétés minières au Canada, principalement aurifères. Ses actions se négocient à la Bourse de croissance TSX sous le symbole ABI, à la Bourse de Berlin sous le symbole AML-BE et à la Bourse de Francfort sous le symbole AML-FF. Le siège social de la Société est situé au 475 Avenue de l'Église, Rouyn-Noranda (Québec) JOZ 1YO.

Les présents états financiers consolidés ont été approuvés pour publication par le conseil d'administration le 22 octobre 2025.

2. CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Les états financiers consolidés ont été établis sur la base de la continuité de l'exploitation, laquelle prévoit que la Société sera en mesure de réaliser ses actifs et d'acquitter ses obligations dans le cours normal de ses activités.

La capacité de la Société d'assurer la continuité de son exploitation repose sur la réalisation de ses actifs et sur l'obtention de nouveaux fonds. Malgré la capacité de la Société à obtenir des fonds par le passé, rien ne garantit qu'elle soit en mesure d'obtenir du financement à l'avenir, et rien ne garantit que ces sources de financement soient accessibles à des conditions acceptables pour la Société. La Société n'a pas encore déterminé si les biens miniers renferment des réserves de minerai pouvant être exploitées économiquement et n'a pas encore généré de revenus d'exploitation. La recouvrabilité du coût des biens miniers dépend de la capacité d'exploiter économiquement les réserves de minerai, de l'obtention du financement nécessaire à l'exploration de ces biens et de la mise en production commerciale ou du produit de la disposition des biens. Au 30 juin 2025, la Société a un déficit de 89 481 845\$, une trésorerie de 2 578 587\$ et un fonds de roulement de 2 952 725\$. Ces incertitudes jettent un doute important sur la capacité de la société de poursuivre ses activités.

Subséquemment au 30 juin 2025 (Note 23), la Société a réalisé des financements par emprunts lui permettant de passer en phase de développement et ainsi procéder aux travaux requis afin de redémarrer la production à la mine Géant Dormant. La Société croit que l'éventuelle atteinte de la production commerciale lui permettra de générer suffisamment de trésorerie afin d'être en mesure de réaliser ses actifs et d'acquitter ses obligations dans le cours normal de ses activités.

Les états financiers consolidés n'ont pas subi les ajustements qu'il serait nécessaire d'apporter aux valeurs comptables des actifs et des passifs, aux produits et aux charges présentés et au classement utilisé dans l'état de la situation financière si l'hypothèse de la continuité de l'exploitation ne convenait pas. Ces ajustements pourraient être importants.



EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN 2025 ET 2024

(en dollars canadiens)

3. NORMES ET INTERPRÉTATIONS NOUVELLES OU RÉVISÉS

Normes IFRS de comptabilité nouvelles et révisées, publiées mais non encore entrées en vigueur

À la date d'autorisation de publication des présents états financiers consolidés, plusieurs nouvelles interprétations, normes et modifications de normes existantes avaient été publiées par l'IASB mais n'étaient pas encore en vigueur. La Société n'a adopté aucune de ces normes ou modifications de normes existantes de façon anticipée.

La direction prévoit que toutes les prises de position pertinentes seront adoptées lors de la première période ouverte après leur date d'entrée en vigueur. Les nouvelles normes, modifications et interprétations qui n'ont pas été adoptées par anticipation et qui ne sont pas listées ci-après ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés de la Société.

IFRS 18 États financiers : Présentation et informations à fournir

En avril 2024, l'IASB a publié IFRS 18 qui remplace IAS 1 Présentation des états financiers. Bien qu'IFRS 18 reprend plusieurs des exigences d'IAS 1, elle introduit de nouvelles exigences permettant de mieux structurer les états financiers et fournir des informations plus détaillées et utiles aux investisseurs, notamment :

- deux nouveau sous-totaux définis dans l'état du résultat net, soit (1) le résultat d'exploitation et (2) le résultat net avant financement et impôts sur le résultat;
- le classement de tous les produits et charges dans l'état du résultat net dans l'une des cinq catégories;
- une nouvelle exigence de divulgation des mesures de la performance définies par la direction;
- une amélioration des principes liés au regroupement et à la ventilation des informations dans les états financiers et les notes complémentaires.

La publication d'IFRS 18 entraine aussi des modifications corrélatives à d'autres normes IFRS, dont à IAS 7 Tableau des flux de trésorerie.

4. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés de Mines Abcourt Inc. ont été préparés par la direction conformément aux Normes internationales d'information financières publiées par l'International Accounting Standards Board (« normes IFRS de comptabilité ») en vigueur en date du 30 juin 2025. Les méthodes comptables énoncées cidessous ont été appliquées d'une manière uniforme à toutes les périodes présentées dans les présents états financiers consolidés, sauf indication contraire.

Principes de consolidation

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société et de sa filiale en propriété exclusive Corporation Ressources Pershimex Inc. Une filiale est une entité sur laquelle la Société exerce un contrôle. La Société contrôle une entité lorsqu'elle a le pouvoir sur celle-ci, lorsqu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables découlant de sa participation à l'entité et qu'elle peut influer sur ces rendements.

Les filiales sont entièrement consolidées à partir de la date à laquelle le contrôle est transféré à la Société et sont déconsolidées à partir de la date à laquelle le contrôle cesse. Toutes les transactions, tous les soldes, tous les produits et toutes les charges intersociétés sont éliminés lors de la consolidation.



EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN 2025 ET 2024

(en dollars canadiens)

4. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ (SUITE)

Monnaie fonctionnelle

La monnaie de présentation et la monnaie de l'ensemble des opérations de la Société est le dollar canadien, puisqu'il représente la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel la Société exerce ses activités.

Conversion de devises

Les états financiers consolidés de la Société sont présentés en devises canadiennes, ce qui correspond à la devise fonctionnelle. Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de change en vigueur au moment où elles sont effectuées. À chaque arrêté des comptes, les actifs et les passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis aux cours de clôture. Les différences de change qui résultent des opérations sont inscrites au compte de résultat de la période. Les différences de change liées à des opérations d'exploitation sont enregistrées dans les résultats de la période; les différences de change liées à des opérations de financement sont comptabilisées en résultat ou en capitaux propres.

Crédit d'impôt relatif aux ressources et aide gouvernementale

La Société a droit à un crédit d'impôt relatif aux ressources sur les dépenses de prospection et d'évaluation admissibles engagées dans la province de Québec. Ces montants sont comptabilisés en fonction des estimations de la direction et si la Société est raisonnablement assurée qu'ils seront encaissés. À ce moment, le crédit d'impôt relatif aux ressources et le crédit de droits miniers sont comptabilisés en réduction des dépenses de prospection et d'évaluation à l'état du résultat global.

Stocks

Les stocks comprennent les inventaires d'or et d'argent (lingots d'or et d'argent et or en circuit), les stocks de minerai et les fournitures. Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût des inventaires d'or et d'argent et des stocks de minerai est déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré, fondé sur la capacité normale de production. Le coût des inventaires d'or et d'argent et des stocks de minerai comprend les coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. Le coût des fournitures est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. Le coût comprend les coûts des matières premières et de la main d'œuvre liées directement à l'extraction minière et de production et les coûts indirects directement attribuables.

La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Constatation des revenus

Les revenus comprennent la vente d'or et d'argent et les revenus d'usinage.

Les revenus de la vente d'or et d'argent raffinés sont comptabilisé lorsque le contrôle de l'or et l'argent est transféré au client. Le contrôle est transféré lorsqu'il y a un engagement irrévocable de vendre l'or et l'argent au client a un prix déterminé et que la Société a remis au raffineur des instructions irrévocables de livrer l'or et l'argent raffiné au client. Après la remise de ces instructions, le client a le contrôle sur le produit et la Société n'a plus d'obligations non réalisées qui peut affecter l'acceptation du produit. Le paiement est dû et généralement reçu en date de règlement.



EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN 2025 ET 2024

(en dollars canadiens)

4. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ (SUITE)

Constatation des revenus (suite)

Les revenus d'usinage sont constatés lorsque le service de transformation du minerai est effectué par la Société, qu'il est accepté par le client et que le recouvrement est raisonnablement assuré. Ainsi, les obligations de performance sont honorées au moment où les services d'usinage sont réalisés. À ce moment précis, la Société transfère physiquement les produits d'usinage et la Société transfère les risques et les avantages importants liés aux métaux aux clients.

Dépenses de prospection et d'évaluation

Les dépenses de prospection et d'évaluation sont les coûts engagés dans la recherche initiale pour des dépôts de minéraux ayant un potentiel économique.

Les coûts reliés à l'acquisition des propriétés minières et aux dépenses de prospection et d'évaluation sont comptabilisé en charge à l'état des résultats jusqu'à ce que la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale soient démontrées. Le poste « Dépenses de prospection et d'évaluation » comprend les charges et les crédits d'impôt à l'exploration directement attribuables à la recherche et l'analyse de données d'exploration existantes, la réalisation d'études géologiques, de forages d'exploration et d'échantillonnage, l'examen et les tests de méthodes d'extraction et de traitement et la compilation d'études de préfaisabilité et de faisabilité. Les charges de prospection concernent les activités initiales de recherche de gisements. Les charges d'évaluation de projets consistent en une évaluation détaillée des gisements ou autres projets déjà identifiés comme démontrant un potentiel géologique. Le poste comprend également le produit de la disposition de redevances sur les propriétés déduction faite des coûts rattachés à la vente de la redevance.

Lorsque la faisabilité technique et la viabilité commerciale de l'extraction d'une ressource minérale peuvent être démontrées, les coûts sont alors capitalisés et classés à titre d'actifs miniers en développement dans les immobilisations corporelles. La capitalisation des dépenses débute lorsque la direction et le conseil d'administration ont déterminé qu'un projet démontre un potentiel de développement et qu'une analyse économique, qui sera présentée et approuvée formellement par le conseil d'administration, démontre une viabilité commerciale et des avantages économiques futurs probables.

Bien que la direction ait engagé une personne qualifiée pour vérifier le droit de propriété concernant les propriétés minières dans lesquelles la Société détient un intérêt financier conformément aux normes de l'industrie visant la phase courante d'exploration de ces propriétés, ces procédures ne garantissent pas le titre de propriété à la Société. Le titre de propriété peut être assujetti à des accords antérieurs non reconnus et ne pas être conforme aux exigences en matière de réglementation. Il n'y a aucune indication à ce jour que ces situations puissent exister.

Dépréciation d'actifs à long terme

Aux fins d'évaluation de la dépréciation, les actifs sont regroupés aux niveaux les plus bas générant des entrées de trésorerie largement indépendantes (unités génératrices de trésorerie). Par conséquent, certains actifs sont soumis individuellement à un test de dépréciation, tandis que d'autres sont testés au niveau d'une unité génératrice de trésorerie.



EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN 2025 ET 2024

(en dollars canadiens)

4. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ (SUITE)

Dépréciation d'actifs à long terme (suite)

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité (valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus). Une perte de valeur est constatée lorsque leur valeur comptable excède la valeur recouvrable. La perte de valeur constatée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa valeur recouvrable.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Le coût initial inclut toutes les dépenses directement attribuables à l'acquisition ou la construction de l'actif, tout coût directement lié au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour assurer son exploitation de la manière prévue par la direction et l'estimation des coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située. Les coûts subséquents sont inclus dans la valeur de l'actif ou reconnus comme un actif distinct, selon le plus approprié, seulement lorsqu'il est plus probable que les avantages économiques futurs associés à cet actif profiteront à la Société et que le coût peut être mesuré de manière fiable.

Actifs miniers en développement

Les coûts engagés à l'égard des propriétés identifiées comme ayant une faisabilité technique et une viabilité commerciale ne sont pas amortis. Les coûts incluent toutes les dépenses pour développer la propriété jusqu'à la production commerciale. Lorsque la production commerciale est atteinte, les coûts sont transférés dans les différentes catégories d'immobilisations corporelles des sites miniers en production.

Amortissement – sites minier en production

Les immobilisations corporelles des sites minier en production sont amorties selon le mode des unités de production afin de réduire la valeur comptable jusqu'à la valeur résiduelle à l'exception des immobilisations dont la durée d'utilité est plus courte que la durée de vie estimatives de la mine, dans ce cas ils sont amorties selon le mode linéaire et/ou dégressif. Le taux d'amortissement de la mine Elder est calculé en fonction des onces d'or produites sur l'estimation des ressources qui seront produite par la mine. Le calcul de l'amortissement prend également en considération les coûts de développement qui seront engagés dans le futur pour accéder à ces ressources. Le taux d'amortissement de l'usine de traitement de la mine Géant Dormant est calculé en fonction du nombre de tonnes de minerai traitées sur l'estimation des ressources minérales.



4. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ (SUITE)

Immobilisations corporelles (suite)

Amortissement – autres immobilisations corporelles

L'amortissement d'un actif commence dès qu'il est prêt à être mis en service c'est-à-dire dès qu'il se trouve à l'endroit et dans l'état nécessaire pour pouvoir l'exploiter de la manière prévue par la direction. L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction de la durée d'utilité estimative de l'actif selon le mode linéaire et / ou dégressif et selon les taux indiqués ci-après :

Équipement roulant	Linéaire 20 %
	Dégressif 30 %
Bâtiments	Linéaire 33 %
Mobilier et équipement de production	Dégressif 20 %
Équipement informatique	Linéaire 30 %
Équipement	Linéaire 10 % – 20 %

La durée d'utilité estimée, les valeurs résiduelles, l'estimation des ressources minérales et la méthode d'amortissement sont révisées à la fin de chaque clôture de l'exercice et l'incidence de tout changement dans les estimations est comptabilisée de manière prospective.

Au moment d'une cession ou d'un abandon, la valeur comptable des immobilisations corporelles est décomptabilisée et tous les profits ou pertes connexes sont comptabilisés en résultat net.

Instruments financiers

Comptabilisation, évaluation initiale et décomptabilisation

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés lorsque la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif arrivent à expiration, ou lorsque l'actif financiers et tous les risques et avantages importants sont transférés.

Un passif financier est décomptabilisé en cas d'extinction, de résiliation, d'annulation ou d'expiration.

Classement et évaluation initiale des actifs financiers

Les actifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur ajustée en fonction des coûts de transaction, le cas échéant.

Les actifs financiers de la Société sont classés dans la catégorie suivante :

- au coût amorti;
- à la juste valeur par le biais du résultat net.

Le classement dépend à la fois :

- du modèle économique que suit l'entité pour la gestion des actifs financiers;
- des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

Tous les produits et charges se rapportant aux actifs financiers comptabilisés en résultat net sont présentés dans les charges et les produits financiers.



EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN 2025 ET 2024

(en dollars canadiens)

4. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ (SUITE)

Instruments financiers (suite)

Évaluation ultérieure des actifs financiers

Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti s'ils répondent aux conditions suivantes :

- Ils sont détenus selon un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels;
- Les conditions contractuelles des actifs financiers donnent lieu à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Après leur comptabilisation initiale, ils sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. L'actualisation est omise si son effet est non significatif. La trésorerie et les autres débiteurs font partie de cette catégorie d'instruments financiers.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (JVRN)

Les actifs financiers qui sont détenus selon un modèle économique différent de ceux de type « détention aux fins de la perception » ou « détention aux fins de la perception et de la vente » sont classés dans la catégorie de la JVRN. De plus, peu importe le modèle économique que suit l'entité, les actifs financiers dont les flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sont comptabilisés à la JVRN. La catégorie comprend également un placement en instruments de capitaux propres.

Les actifs de cette catégorie sont évalués à la juste valeur et les profits ou les pertes sont comptabilisés en résultat net. La juste valeur des actifs financiers de cette catégorie est déterminée en fonction de transactions sur un marché actif ou en appliquant une technique d'évaluation lorsqu'il n'existe pas de marché actif.

Dépréciation des actifs financiers

Les dispositions relatives à la dépréciation d'IFRS 9 utilisent des informations de nature prospective, soit le modèle des pertes de crédit attendues.

La comptabilisation de pertes de crédit n'est pas tributaire de l'identification d'un événement générateur de pertes de crédit par la Société. Cette dernière doit plutôt tenir compte d'un éventail élargi d'informations pour l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation de pertes de crédit attendues, notamment : des événements passés, des circonstances actuelles, des prévisions raisonnables et justifiables qui touchent la recouvrabilité attendue des flux de trésorerie futurs de l'instrument financier.

L'évaluation des pertes de crédit attendues est déterminée par l'évaluation d'un intervalle de résultats possibles des pertes de crédit attendues pour la durée de vie d'un instrument financier.



EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN 2025 ET 2024

(en dollars canadiens)

4. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ (SUITE)

Instruments financiers (suite)

Clients et autres débiteurs

La Société utilise une méthode simplifiée pour comptabiliser les pertes de crédit attendues pour la durée de vie sur les comptes clients et les autres débiteurs. Celles-ci correspondent aux insuffisances attendues des flux de trésorerie contractuels en tenant compte du potentiel de défaillance à tout moment pendant la durée de vie de l'instrument financier. La Société se sert de l'expérience passée, d'indicateurs externes et d'informations prospectives pour calculer les pertes de crédit attendues à l'aide d'une matrice de calcul.

La Société évalue la dépréciation des comptes clients sur une base collective puisqu'ils partagent des caractéristiques relatives au risque de crédit étant donné qu'ils ont été regroupés selon le nombre de jours écoulés depuis le moment où ils sont en souffrance.

Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers de la Société comprennent les créditeurs, les charges à payer (à l'exception des salaires et vacances à payer et des sommes dues aux gouvernements), la dette à long terme et la débenture convertible. Les obligations en lien avec les contrats de location ne sont pas des instruments financiers selon IFRS 9.

Les passifs financiers sont comptabilisés initialement à la juste valeur et, le cas échéant, ajustés en fonction des coûts de transaction. Par la suite, les passifs financiers sont évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Toutes les dépenses liées aux passifs financiers sont reconnues dans les produits et charges financières.

Provisions et passifs éventuels

Les provisions sont comptabilisées s'il existe des obligations actuelles, résultant d'un événement passé, et dont l'extinction se traduira probablement par une sortie de ressources économiques de la Société et que les montants peuvent être estimés de manière fiable. L'échéance ou le montant de la sortie peuvent être incertains.

L'évaluation des provisions correspond aux dépenses estimées nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle, en fonction des éléments probants les plus fiables disponibles à la date de présentation de l'information financière, incluant les risques et les incertitudes liés à l'obligation actuelle. Les provisions sont actualisées lorsque la valeur temps de l'argent est significative.

Les provisions sont revues à chaque date de présentation de l'information financière et ajustées pour refléter les meilleures estimations actuelles à cette date.

Lorsqu'une sortie possible de ressources économiques résultant d'une obligation actuelle est considérée comme étant improbable ou de probabilité faible, aucun passif n'est comptabilisé. Ces situations sont présentées comme des passifs éventuels à moins que la probabilité de la sortie de ressources soit faible.



EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN 2025 ET 2024

(en dollars canadiens)

4. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ (SUITE)

Provisions et passifs éventuels (suite)

Provisions liées à la restauration de sites miniers

La Société doit se conformer aux lois et règlements environnementaux promulgués par les autorités fédérales et provinciales. À la date de présentation de l'information financière, la direction estime que la Société exerce ses activités en conformité avec les lois et règlements présentement en vigueur. Afin de tenir compte des mouvements de trésorerie estimatifs nécessaires pour régler les obligations découlant des plans de fermeture acceptables en matière de protection de l'environnement (tels le démantèlement et la démolition d'infrastructures, le retrait des matières résiduelles et la remise en état des lieux), des provisions sont enregistrées dans l'exercice financier où l'obligation actuelle de restauration de sites miniers existe et qu'il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que l'obligation peut être estimée de manière fiable. Ces provisions sont établies en fonction de la meilleure estimation des coûts futurs, basée sur les informations disponibles en date de l'état de la situation financière.

Les coûts futurs sont actualisés en utilisant un taux d'actualisation avant impôts reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à ce passif. Lors de l'établissement de la provision, un actif correspondant est comptabilisé dans l'actif minier en question.

La provision est revue annuellement afin de refléter la variation des sorties estimées de ressources suite aux changements au niveau des obligations ou de la législation, la variation du taux d'actualisation courant fondée sur le marché ou l'augmentation qui reflète le passage du temps. La désactualisation du passif à sa juste valeur en raison de l'écoulement du temps est imputée aux résultats, tandis que les changements découlant des révisions apportées à la date ou au montant de l'estimation initiale des flux de trésorerie non actualisés sont comptabilisés à titre de composante de la valeur comptable de l'actif à long terme connexe. Les frais liés à la restauration de sites miniers sont comptabilisés en réduction de la provision lorsqu'ils sont engagés (voir note 14).

Rémunération et paiements fondés sur des actions

La Société gère un régime de paiements fondés sur des actions et réglés en instruments de capitaux propres à l'intention des administrateurs, dirigeants, employés et consultants qui y sont admissibles. Le régime de la Société ne comporte pas d'option de règlement en espèces.

Tous les biens et les services reçus en contrepartie de l'octroi d'un paiement fondé sur des actions sont évalués à leur juste valeur, sauf si cette juste valeur ne peut être estimée de façon fiable. Si la Société ne peut estimer de façon fiable la juste valeur des biens ou des services reçus, elle doit en évaluer la valeur indirectement par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres octroyés. Lorsqu'un membre du personnel est rémunéré au moyen de paiements fondés sur des actions, la juste valeur des services rendus par ce membre du personnel ou un tiers fournissant des services similaires aux membres du personnel est déterminée indirectement par référence à la juste valeur des instruments de capitaux propres attribués.

Les paiements fondés sur des actions (à l'exception des bons de souscription et des options émis à des courtiers et des intermédiaires) sont ultimement comptabilisés en résultat selon la nature du paiement et la contrepartie est portée au crédit du surplus d'apport dans les capitaux propres. Les bons de souscription et les options émis à des courtiers et des intermédiaires sont comptabilisés comme frais d'émission d'instruments de capitaux propres et la contrepartie est portée au crédit du surplus d'apport dans les capitaux propres.



EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN 2025 ET 2024

(en dollars canadiens)

4. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ (SUITE)

Rémunération et paiements fondés sur des actions (suite)

Dans les cas où des périodes ou des conditions d'acquisition de droits s'appliquent, la charge est répartie sur la période d'acquisition en fonction de la meilleure estimation disponible du nombre d'options d'achat d'actions dont l'acquisition est attendue. Les conditions d'acquisition non liées au marché font partie des hypothèses portant sur le nombre d'options qui, selon les attentes, deviendront exerçables. Les estimations sont ensuite révisées lorsqu'il y a des indications à l'effet que le nombre d'options d'achat d'actions dont l'acquisition est attendue diffère des estimations précédentes. Tout rajustement cumulatif avant l'acquisition des droits est comptabilisé dans l'exercice en cours. Aucun rajustement n'est apporté aux charges comptabilisées dans des exercices antérieurs si le nombre d'options d'achat d'actions qui ont finalement été acquises diffère de celui qui avait été prévu au moment de l'acquisition

Débenture convertible

Les instruments financiers composés émis par la Société comprennent des débentures convertibles en actions ordinaires au gré du porteur, lorsque le nombre d'actions à émettre est fixe et ne varie pas en fonction des variations de juste valeur.

La composante passif des instruments financiers composés est initialement comptabilisée à la juste valeur d'un passif similaire ne comportant pas d'option de conversion en actions. La composante équité est initialement comptabilisée à la différence entre la juste valeur de l'instrument financier composé dans son ensemble et la juste valeur de la composante passif. Les coûts de transaction directement attribuables sont répartis entre les composantes passif et capitaux propres au prorata de leur valeur comptable initiale.

Après la comptabilisation initiale, la composante passif d'un instrument financier composé est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La composante équité d'un instrument financier composé n'est pas réévaluée.

Les intérêts liés au passif financier sont comptabilisés en résultat. Lors de la conversion, le passif financier est reclassé en capitaux propres et aucun gain ni perte n'est comptabilisé.

Capital social

Le capital social représente le montant reçu à l'émission des actions. Si les actions sont émises à la suite d'exercice d'options d'achat d'actions ou de bons de souscription, ce poste comprend également la charge de rémunération ou la valeur des bons de souscription antérieurement comptabilisée aux postes de surplus d'apport et de bons de souscription

Émissions d'unités

Les produits des émissions d'unités sont répartis entre les actions et les bons de souscription émis au moyen de la méthode des justes valeurs relatives. La Société utilise le modèle d'évaluation Black-Scholes pour calculer la juste valeur des bons de souscription émis.



EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN 2025 ET 2024

(en dollars canadiens)

4. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ (SUITE)

Actions accréditives

La Société considère qu'une émission d'actions accréditives constitue en substance une émission d'actions et la vente d'un droit à des déductions fiscales au profit des investisseurs. Les produits des émissions d'actions accréditives sont répartis entre les actions émises et les autres passifs au moyen de la méthode résiduelle. Au moment où les actions accréditives sont émises, la vente de déductions fiscales est différée et présentée comme autre passif dans l'état de la situation financière. Lorsque les dépenses admissibles sont engagées (dans la mesure où il y a l'intention d'y renoncer), la vente de déductions fiscales est comptabilisée en résultat comme une réduction des impôts différés et un passif d'impôt différé est comptabilisé pour les écarts temporaires imposables résultant de la différence entre la valeur comptable des dépenses admissibles capitalisées à titre d'actif dans l'état de la situation financière et la valeur fiscale de ces dépenses.

Autres éléments des capitaux propres

Le surplus d'apport inclut les charges liées aux options d'achat d'actions jusqu'à l'exercice de ces options et les charges liées aux bons de souscription expirés. Lorsque ces options sont exercées, les coûts de rémunération correspondants sont transférés dans le capital social.

Les bons de souscription incluent les charges liées aux bons de souscription jusqu'à l'exercice de ces bons. Lorsque les bons de souscription sont exercés, leur valeur correspondante est transférée dans le capital social alors que lorsqu'ils expirent, leur valeur est transférée dans le surplus d'apport

Le déficit comprend l'ensemble des profits et pertes non distribués de l'exercice en cours et des exercices précédents moins les frais d'émission, net de tout avantage d'impôts sur le résultat sous-jacent à ces frais d'émission.

Résultat de base et dilué par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de catégorie « B » de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie « B » en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action est calculé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions de catégorie « B » de la Société ainsi que le nombre moyen pondéré d'actions de catégorie « B » en circulation, des effets de toutes les actions de catégorie « B » potentielles dilutives qui incluent les options d'achat d'actions et les bons de souscription. Il faut considérer que les actions de catégorie « B » potentielles dilutives ont été converties en actions de catégorie « B » au prix moyen du marché au début de l'exercice ou à la date d'émission des actions de catégorie « B » potentielles si elle est ultérieure.

Les informations sur les options et les bons de souscriptions en circulation ayant un effet potentiellement dilutif sur le résultat par action futur sont présenté à la note 16. En 2025 et 2024, aucune option n'a été considérée étant donné leur effet antidilutif sur la perte par action.

Impôts sur le résultat et impôts différés

La charge d'impôt comptabilisée en résultat net correspond à l'impôt exigible et à l'impôt différé qui ne sont pas comptabilisés directement en capitaux propres. La charge d'impôt inclus également l'impôt minier.

L'impôt exigible est calculé sur le bénéfice imposable en utilisant les taux d'imposition et les règlementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.



EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN 2025 ET 2024

(en dollars canadiens)

4. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ (SUITE)

Impôts sur le résultat et impôts différés (suite)

Un impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et les montants utilisés à des fins fiscales à l'exception d'un impôt différé généré par la comptabilisation initiale d'un goodwill ou par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat imposable.

L'impôt différé est évalué, sans actualisation, selon les taux d'impôt dont on attend l'application aux différences temporaires lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture de présentation de l'information financière et qui, selon ce qu'il est à prévoir, s'appliqueront au résultat imposable des exercices au cours desquels ces écarts temporaires sont censés être recouvrés ou réglés. L'incidence d'une modification des taux d'imposition sur les actifs et les passifs d'impôts différés est constatée dans le résultat de l'exercice qui comprend la date d'entrée en vigueur de la modification.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés.

Les actifs ou les passifs d'impôt différé sont compensés uniquement lorsque la Société a le droit et l'intention de compenser les actifs ou les passifs d'impôt exigible découlant des mêmes administrations fiscales.

Les variations des actifs ou des passifs d'impôt différé sont comptabilisées en résultat net à titre de charge d'impôt différé, sauf si elles concernent des éléments qui ont été comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt différé correspondant est également comptabilisé en capitaux propres.

Informations sectorielles

La Société présente et divulgue l'information sectorielle selon les informations examinées régulièrement par les principaux décideurs opérationnels, c'est-à-dire le président et le conseil d'administration.

La Société a déterminé qu'il y a qu'un seul secteur soit l'acquisition, la prospection et l'évaluation de propriétés minières. Toutes les activités de la Société sont menées au Canada.

Jugements, estimations et hypothèses comptables significatifs

L'établissement d'états financiers consolidés exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influencent l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les estimations et hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.



EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN 2025 ET 2024

(en dollars canadiens)

4. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ (SUITE)

Jugements, estimations et hypothèses comptables significatifs (suite)

Sources d'incertitude relative aux estimations

a) Dépréciation des immobilisations corporelles

L'évaluation des faits et circonstances démontrant l'existence d'un quelconque indice qu'un actif a pu se déprécier ou reprendre de la valeur est un processus subjectif qui implique du jugement et souvent un certain nombre d'estimations et d'hypothèses.

En évaluant la dépréciation, La direction estime la valeur recouvrable de chaque actif en s'appuyant sur les flux de trésorerie futurs et utilise un taux d'intérêt pour les actualiser. L'incertitude relative aux estimations est liée aux hypothèses relativement aux résultats d'exploitation futurs ainsi qu'à la détermination d'un taux d'actualisation approprié. Aucune dévaluation en 2025 et 2024.

b) Évaluation du crédit d'impôt relatif aux ressources et du crédit de droits miniers

Les crédits d'impôt relatifs aux ressources et les crédits de droits miniers pour la période courante et les périodes antérieures sont évalués au montant qu'il est prévu de recevoir des autorités fiscales en utilisant les taux d'imposition et la législation en matière de fiscalité qui sont en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Des incertitudes existent en ce qui a trait à l'interprétation de la règlementation fiscale, de telle sorte que certaines dépenses pourraient être refusées par les autorités fiscales dans le calcul des crédits, ainsi que sur le montant et le moment du remboursement. Au cours de l'exercice, la Société a comptabilisé un crédit d'impôt relatif aux ressources ainsi qu'un crédit de droit remboursable pour perte au montant total de 2 874 070 \$ (440 000 \$ en 2024).

Le calcul de ces crédits implique nécessairement un certain degré d'estimation et de jugement en ce qui a trait à certains éléments dont le traitement fiscal ne peut être déterminé avec certitude jusqu'à ce qu'un avis de cotisation et qu'un paiement aient été reçus des autorités fiscales dont ils relèvent. Des écarts survenant entre le résultat réel suivant la résolution finale de certains de ces éléments et les hypothèses retenues pourraient nécessiter des ajustements aux crédits d'impôt relatifs aux ressources et aux crédits de droits miniers, aux dépenses de prospection et d'évaluation et aux charges d'impôt sur le résultat lors d'exercices futurs.

Les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont basés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction de la Société tel que décrit ci-dessus. Toutefois, l'incertitude inhérente quant à l'issue finale de ces éléments signifie que la résolution éventuelle pourrait différer des estimations comptables et ainsi avoir une incidence sur la situation financière de la Société et ses flux de trésorerie. En 2016, la Société a reçu des avis de nouvelles cotisations suivant la vérification par les autorités fiscales québécoises des crédits d'impôt relatifs aux ressources ainsi que de droit miniers pour les années d'imposition 2011, 2012, 2013 et 2014. La Société a déposé des avis d'opposition relativement à ces nouveaux avis de cotisation. Au 30 juin 2024, les montants réclamés ont été comptabilisés dans les créditeurs et charges à payer et s'élèvent à 1 434 936 \$. Au 30 juin 2025, un règlement a été conclus (Note 22).



EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN 2025 ET 2024

(en dollars canadiens)

4. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ (SUITE)

Jugements, estimations et hypothèses comptables significatifs (suite)

c) Provisions liées à la restauration de sites miniers

La Société évalue annuellement ses provisions liées à la restauration de sites miniers. D'importantes estimations et hypothèses sont faites pour déterminer ces obligations puisque plusieurs facteurs ont une incidence sur le montant qui sera finalement payable. Ces facteurs incluent des estimations sur l'étendue et le coût des activités de restauration, les changements législatifs, les impacts environnementaux connus, l'efficacité des mesures de réparation et de restauration et les changements du taux d'actualisation. Ces incertitudes peuvent entraîner des écarts entre les charges réelles et les montants provisionnés.

d) Juste valeur de la débenture convertible

La détermination de la juste valeur des composantes de la débenture convertible (les composantes dette et équité) implique la méthode des flux de trésorerie actualisés. L'évaluation de la débenture convertible nécessite la prise en compte d'hypothèses hautement subjectives qui peuvent affecter significativement l'estimation de la juste valeur. L'évaluation de la débenture convertible est subjective et peut avoir une incidence significative sur le résultat.

e) Rémunération et paiements fondés sur des actions

La juste valeur d'une option d'achat d'actions octroyée aux membres du personnel est établie au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes qui prend en compte le prix d'exercice et la durée prévue de l'option, le cours actuel de l'action sous-jacente, sa volatilité prévue, les dividendes prévus sur l'action et le taux courant d'intérêt sans risque pour la durée prévue de l'option. Les données d'entrées pour le calcul de la juste valeur comportent des estimations visant à aboutir à une approximation qui serait probablement reflétée dans un cours ou dans un prix d'échange négocié de l'option. Au cours de l'exercice, un montant de 160 918 \$ (275 357 \$ en 2024) a été comptabilisé à titre de rémunération fondée sur des actions suivant l'octroi de 6 500 000 options d'achat d'actions (19 000 000 options d'achat d'actions en 2024).

Jugements critiques dans l'application des méthodes comptables

a) Continuité d'exploitation

L'évaluation de la capacité de la Société de poursuivre sur une base de continuité d'exploitation, d'obtenir suffisamment de fonds pour couvrir ses dépenses d'opérations en cours, de remplir ses obligations pour l'année à venir, et d'obtenir du financement pour le développement de ses propriétés et les programmes d'exploration et d'évaluation prévus, implique une grande part de jugement basé sur l'expérience passée et sur d'autres facteurs, incluant la probabilité d'évènements futurs qui sont considérés comme raisonnable en tenant compte des circonstances (Voir note 2).

b) Début de la phase de développement

La Société évalue le potentiel de chaque projet pour déterminer le moment où il devrait progresser à partir de la phase d'exploration et d'évaluation à la phase de développement. La faisabilité technique et la viabilité commerciale seront considérées comme atteintes lorsque la Société aura rempli les conditions suivantes :

- Obtention d'une étude démontrant la faisabilité technique et la viabilité commerciale
- Décision de la Société sur cette base d'aller en phase de développement
- Obtention des permis requis



EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN 2025 ET 2024

(en dollars canadiens)

4. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES ET DÉCLARATION DE CONFORMITÉ (SUITE)

Jugements critiques dans l'application des méthodes comptables (suite)

- b) Début de la phase de développement (suite)
 - Obtenir le financement nécessaire pour procéder au plan de développement

Une fois que la direction a déterminé qu'un projet a démontré un potentiel de développement basé sur ces critères et une fois approuvé par le conseil d'administration, le projet entre dans la phase de développement. Au 30 juin 2025, le projet Géant Dormant est en phase d'exploration. Subséquemment à la fin de l'exercice, le projet Géant Dormant a débuté la phase de développement (note 23).

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES AUX FLUX DE TRÉSORERIE

	Exercices term	Exercices terminés les 30 Juin	
	2025	2024	
	\$	\$	
Variation nette des éléments du fonds de roulement :			
Débiteurs	(90 312)	716 964	
Crédit d'impôt relatifs aux ressources et crédits de droits miniers à			
recevoir	(2 407 478)	(440 000)	
Stocks	479 413	(750 181)	
Frais payés d'avance et frais reportés	(153 907)	(254 179)	
Créditeurs et charges à payer	1 112 650	819 704	
Produits différés	(38 641)	38 641	
Impôts miniers à payer	(515 548)	458 130	
	(1 613 823)	589 079	

	EXERCICES TERM	INÉS LES 30 JUIN
	2025	2024
	\$	\$
Éléments sans incidence sur la trésorerie:		
Bons de souscription octroyés à des investisseurs	4 123 900	2 001 331
Bons de souscription octroyés à des intermédiaires	115 383	900
Règlement d'un compte fournisseur par l'émission d'unités	500 000	_
Émission d'unités à titre d'avance sur contrats	3 300 000	_
Règlement d'une redevance à payer par l'émission d'unités	-	86 660
Règlement de frais d'émission d'actions par l'émission d'actions	91 051	_
Frais d'émission d'actions impayés	206 764	95 433
Frais de financement reportés	352 010	_

Un montant de 515 548 \$ d'impôts miniers ont été payé pour l'exercice terminé le 30 juin 2025 (nil en 2024).



EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN 2025 ET 2024

(en dollars canadiens)

6. DÉBITEURS

	30 JUIN 2025	30 JUIN 2024
	\$	\$
Taxes à recevoir	394 269	285 834
Autres débiteurs	45 003	63 126
	439 272	348 960

7. STOCKS

	30 JUIN 2025	30 JUIN 2024
	\$	\$
Inventaire d'or et d'argent	581 100	773 000
Fournitures minières	151 980	439 493
	733 080	1 212 493

8. PLACEMENTS

	30 JUIN 2025	30 JUIN 2024
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	-	_
Acquisition (note 17)	1 500 000	_
Variation de la juste valeur	(855 118)	_
Disposition	(644 882)	
Solde à la fin de l'exercice	_	_

La Société détenait un placement en capital-actions dans une autre société cotée à la Bourse des valeurs canadiennes ("CSE").



EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN 2025 ET 2024

(en dollars canadiens)

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Coῦτ Solde au 30 juin 2023	BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS \$	USINE DE TRAITEMENT ET AUTRES ÉQUIPEMENTS \$	EXPLORATION — BÂTIMENTS ET ÉQUIPEMENTS \$ 1 953 972	ACTIF AU TITRE DE DROIT D'USAGE — ÉQUIPEMENT ROULANT \$	TOTAL \$ 11 567 411
Acquisitions Ajustement de la provision pour restauration	2 725	182 276 (84 666)	54 432 (19 860)	53 822 _	293 255 (104 526)
Solde au 30 juin 2024 Acquisitions Ajustement de la provision pour restauration	142 565 2 856 –	9 571 209 73 339 (421 720)	1 988 544 335 919 (98 921)	53 822 - -	11 756 140 412 114 (520 641)
Solde au 30 juin 2025	145 421	9 222 828	2 225 542	53 822	11 647 613
AMORTISSEMENT CUMULÉ					
Solde au 30 juin 2023 Amortissement	55 258 16 946	2 490 835 81 921	355 994 61 007	- 5 980	2 902 087 165 854
Solde au 30 juin 2024	72 204	2 572 756	417 001	5 980	3 067 941
Amortissement	14 221	72 590	87 679	17 941	192 431
Solde au 30 juin 2025	86 425	2 645 346	504 680	23 921	3 260 372
VALEUR NETTE COMPTABLE					
Solde au 30 juin 2024	70 361	6 998 453	1 571 543	47 842	8 688 199
Solde au 30 juin 2025	58 996	6 577 482	1 720 862	29 901	8 387 241

10. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	30 JUIN 2025	30 JUIN 2024
	\$	\$
Comptes fournisseurs	5 616 907	3 727 790
Redevances à payer	209 829	250 289
Salaires et vacances à payer	856 750	630 137
Sommes dues aux gouvernements	788 232	1 790 511
	7 471 718	6 398 727



EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN 2025 ET 2024

(en dollars canadiens)

11. OBLIGATION DÉCOULANT D'UN CONTRAT DE LOCATION

	30 JUIN 2025	30 JUIN 2024
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	48 720	_
Addition	-	53 822
Charge d'intérêts	2 295	901
Remboursement	(19 521)	(6 003)
Solde à la fin de l'exercice	31 494	48 720
Partie courante	18 237	17 221
Partie non courante	13 257	31 499

Analyse des échéances – flux de trésorerie contractuels non actualisés

	30 JUIN 2025	30 JUIN 2024
	\$	\$
Moins d'un an	19 512	19 512
D'un à cinq ans	13 508	33 020
	33 020	52 532

12. DETTE À LONG TERME

	30 JUIN 2025	30 JUIN 2024
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	1 266 667	1 854 241
Remboursement	(1 266 667)	(587 574)
Solde à la fin de l'exercice	_	1 266 667
Partie courante	_	1 116 667
Partie non courante	-	150 000

Les emprunts ont été entièrement remboursé au cours de l'exercice 2025.

Au 30 juin 2024, le solde de la dette à long terme consistait en des emprunts autorisés au montant maximal de 3 000 000 \$ portant intérêt aux taux fixe de 7,16 % et 7,25 % et au taux préférentiel plus 1,5 % (7,95 %), garanti par une hypothèque de premier rang de 3 000 000 \$ sur les équipements et équipements roulant de la mine et de l'usine Géant Dormant, par une hypothèque de 250 000 \$ sur les comptes clients et les stocks et par une hypothèque portant sur l'universalité des biens meubles.



EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN 2025 ET 2024

(en dollars canadiens)

13. DÉBENTURE CONVERTIBLE

Le 26 juin 2025, la Société a émis une débenture convertible garantie avec un administrateur pour un montant de 3 millions de dollars, d'une durée de 48 mois, portant intérêt au taux SOFR (Secured Overnight Financing Rate) à terme sur trois mois plus 10 %.

Le capital de la débenture est convertible en un nombre fixe d'actions ordinaires de la Société à un prix de conversion de 0,05 \$ par action au cours de la première année, et à un prix de conversion de 0,10 \$ par action pour les années suivantes, et ce, à tout moment au gré du porteur. Tous les intérêts courus sur la débenture seront payables en trésorerie. La Société peut rembourser la débenture en tout temps avant la date d'échéance, sans pénalité.

La Société a conclu des accords de sûreté avec le prêteur pour publier une sûreté de second rang, sous réserve de certaines charges permises, sur l'universalité des biens mobiliers et immobiliers de la Société, présents et futurs, corporels et incorporels, de quelque nature que ce soit et où qu'ils soient situés, y compris les intérêts immobiliers, les droits miniers, l'inventaire et les équipements.

Lors de la comptabilisation initiale, l'option de conversion de la débenture convertible a été jugée conforme à la définition d'un instrument de capitaux propres. Le produit reçu, soit 3 000 000 \$, a d'abord été affecté à la composante passif financier de la débenture convertible, sur la base de sa juste valeur de 2 250 342 \$, le montant résiduel de 749 658 \$ étant affecté à la composante équité. Un impôt différé de 163 814 \$ a été comptabilisé en réduction de la composante équité. Le taux implicite de la débenture est de 27 %.

	30 JUIN 2025
	\$
Produit de disposition de la débenture convertible	3 000 000
Montant classé dans les capitaux propres	749 658
Composante passif de la débenture convertible au moment de l'émission	2 250 342

14. Provisions liées à la restauration des sites miniers

	30 JUIN 2025	30 JUIN 2024
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	12 079 816	11 616 198
Révision des estimations	(520 641)	25 872
Charge de désactualisation	353 117	437 746
Solde à la fin de l'exercice	11 912 292	12 079 816

Le taux d'inflation utilisé pour déterminer la valeur future des obligations est de 2,68 % et 3,2 % (2,59 % et 3,17 % au 30 juin 2024), tandis que le taux reflétant les appréciations actuelles par le marché (ajusté pour tenir compte des risques spécifiques à ce passif) utilisé pour déterminer la valeur actualisée des provisions est de 3,64 % et 2,69 % (3,55 % et 4,05 % au 30 juin 2024). Les échéanciers des paiements ont été déterminés en tenant compte des capacités financières de la Société, de l'estimation des ressources mesurées et indiquées, du niveau de production annuelle prévue et de la durée de vie estimée de la mine.



14. Provisions liées à la restauration des sites miniers (suite)

La révision des estimations fait suite à la révision des échéanciers des mouvements de trésorerie estimés suivant la mise à jour des ressources et de leur durée de vie estimative des sites Elder et Géant Dormant. Au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2025, la Société a révisé les dates prévues des sorties de fonds. La révision des estimations a été imputée aux immobilisations corporelles.

Le tableau suivant présente les mouvements de trésoreries estimés non actualisés découlant des coûts futurs de restauration utilisés dans le calcul des provisions liées à la restauration des sites miniers au 30 juin 2025 :

	MONTANT TOTAL ESTIMÉ DES	
	MOUVEMENTS DE TRÉSORERIE	DATE PRÉVUE DES SORTIES DE
	PRÉVUS	FONDS
	\$	
Site Elder	797 616	2028
Site Géant Dormant	17 187 338	2035 - 2038
	17 984 954	

Le tableau suivant présente la répartition des provisions liées à la restauration des sites miniers :

	30 JUIN 2025	30 JUIN 2024
	\$	\$
Site Elder	723 298	701 132
Site Géant Dormant	11 188 994	11 378 684
	11 912 292	12 079 816

Les dépôts pour la restauration se composent des éléments suivants :

Dépôt à terme, 3,95 %, échéant en décembre 2026 Dépôt au gouvernement du Québec

30 JUIN 2025	30 JUIN 2024
\$	\$
2 000 000	2 000 000
24 708	24 708
2 024 708	2 024 708

Pour la mine Géant Dormant, la garantie financière exigée par le MRNF est de 12 212 697 \$. La Société est tenue effectuer un dernier paiement de 1 710 621 \$, exigible en mars 2026. Pour la mine Elder, la garantie financière exigée par le MRNF est de 704 425 \$. La Société est tenue d'effectuer un dernier paiement de 51 713 \$, exigible en février 2026.

Au 30 juin 2025, des garanties financières de 11 154 809 \$ (10 502 077 \$ pour la mine Géant Dormant et 652 732 \$ pour la mine Elder) sont émises au MRNF sous forme de cautionnements émis pas une compagnie d'assurance. Selon l'entente de cautionnement, la compagnie d'assurance se porte garante auprès du MNRF des coûts de restauration prévus aux plans de restauration. Conformément aux conditions de l'entente, la Société a fourni une lettre de crédit irrévocable de 2 000 000 \$ d'une banque canadienne. Ce cautionnement est également garanti par une hypothèque de 3 700 000 \$ sur la propriété de Géant Dormant. La lettre de crédit est garantie par le dépôt à terme du même montant.



15. CAPITAL SOCIAL

Autorisé:

Nombre illimité d'actions privilégiées, sans valeur nominale, pouvant être émises en une ou plusieurs séries dont les droits, privilèges, restrictions et conditions seront fixés par le conseil d'administration (aucune en circulation).

Nombre illimité d'actions subalternes de catégorie « A », sans valeur nominale, sans droit de vote (aucune en circulation).

Nombre illimité d'actions de catégorie « B », sans valeur nominale, avec droit de vote.

Les mouvements dans le capital social de catégorie « B » de la Société se détaillent comme suit :

	Nombre de titres émis	Montant
Solde au 30 juin 2023	428 108 504	52 464 386
Émissions d'actions ordinaires	152 938 150	5 023 704
Émissions d'actions en règlement		
d'une redevance	2 166 506	63 495
Solde au 30 juin 2024	583 213 160	57 551 585
Émissions d'actions ordinaires	239 350 166	8 018 146
Émission d'actions accréditives (1)	101 296 170	4 687 748
Émission d'actions en règlement		
d'un compte fournisseur	10 000 000	364 732
Émission d'actions à titre		
d'avances sur contrat	66 000 000	2 409 114
Exercice de bons de souscription	10 000 000	648 020
Frais d'émission d'actions	1 821 024	91 051
Solde au 30 juin 2025	1 011 680 520	73 770 396

⁽¹⁾ La valeur comptable des actions accréditives est présentée déduction faite du passif pour la prime d'actions accréditives de 1 739 416 \$.

Exercice terminé le 30 juin 2025

Le 26 juin 2025, la Société a clôturé une tranche supplémentaire de son placement privé sans intermédiaire pour un produit brut de 256 000\$ composé de 5 120 000 unités au prix de 0,05 \$. Chaque unité est composée d'une action de catégorie « B » et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur de souscrire à une action de catégorie « B » de la Société au prix d'exercice de 0,08 \$ jusqu'au 26 juin 2028. Le produit brut du placement a été présenté déduction faite de la juste valeur des bons de souscription, au montant de 69 257 \$.

Dans le cadre de cette tranche du placement, la Société a de plus émis 10 000 000 d'unités en règlement d'un compte fournisseur d'un montant de 500 000 \$. Le produit brut a été présenté déduction faite de la juste valeur des bons de souscription, au montant de 135 268 \$.

Dans le cadre de cette tranche du placement, la Société a de plus émis 6 000 000 d'unités à titre d'avance sur contrat d'une valeur de 300 000 \$. Le produit brut a été présenté déduction faite de la juste valeur des bons de souscription, au montant de 81 161 \$.



EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN 2025 ET 2024

(en dollars canadiens)

15. CAPITAL SOCIAL (SUITE)

Exercice terminé le 30 juin 2025 (suite)

Le 5 mai 2025, la Société a clôturé une tranche supplémentaire de son placement privé sans intermédiaire, pour un produit brut supplémentaire de 1 613 004 \$ composé de :

- 25 620 000 unités au prix de 0,05 \$ l'unité pour un produit brut de 1 281 000 \$; et
- 5 533 400 actions ordinaires accréditives au prix de 0,06 \$ l'action pour un produit brut de 332 004 \$.

Chaque unité est composée d'une action ordinaire de catégorie « B » de la Société et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permet au détenteur d'acheter une action ordinaire de catégorie « B » au prix d'exercice de 0,08 \$ l'action jusqu'au 6 mai 2028, sous réserve d'une accélération dans certaines circonstances. Le produit brut du placement a été présenté déduction faite de la juste valeur des bons de souscription, au montant de 345 753 \$ et de la prime sur actions accréditives de 83 001 \$ présenté dans les autres passifs.

Dans le cadre de cette tranche du placement, la Société a de plus émis 60 000 000 d'unités à titre d'avance sur contrat d'une valeur de 3 000 000 \$. Le produit brut a été présenté déduction faite de la juste valeur des bons de souscription, au montant de 809 725 \$.

Dans le cadre de ce placement, la Société a émis 128 004 bons de souscription à un intermédiaire. Chaque bon de souscription entier permet à son détenteur de souscrire à une action de catégorie « B » au prix de 0,05 \$ par unité jusqu'au 5mai 2028.

Le 3 avril 2025, la Société a clôturé la première tranche d'un placement privé sans intermédiaire de 1 668 040 \$, composé de :

- 2 300 000 unités au prix de 0,05 \$ l'unité pour un produit brut de 115 000 \$; et
- 25 884 000 actions ordinaires accréditives au prix de 0,06 \$ l'action pour un produit brut de 1 553 040 \$.

Chaque unité est composée d'une action ordinaire de catégorie « B » de la Société et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permet au détenteur d'acheter une action ordinaire de catégorie « B » au prix d'exercice de 0,08 \$ l'action jusqu'au 3 avril 2028, sous réserve d'une accélération dans certaines circonstances. Le produit brut du placement a été présenté déduction faite de la juste valeur des bons de souscription, au montant de 32 652 \$ et de la prime sur actions accréditives de 258 840 \$ présenté dans les autres passifs.

Dans le cadre de ce placement, la Société a émis 1 535 040 bons de souscription à un intermédiaire. Chaque bon de souscription entier permet à son détenteur de souscrire à une action de catégorie « B » au prix de 0,05 \$ par unité jusqu'au 3 avril 2028.

Le 3 mars 2025, la Société a émis 60 000 000 unités au prix de 0,05 \$ pour un produit brut de 3 000 000 \$. Chaque unité est composée d'une action de catégorie « B » et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription permet à son détenteur de souscrire à une action de catégorie « B » de la Société au prix d'exercice de 0,08 \$ jusqu'au 3 mars 2028. Le produit brut du placement a été présenté déduction faite de la juste valeur des bons de souscription, au montant de 830 469 \$.



EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN 2025 ET 2024

(en dollars canadiens)

15. CAPITAL SOCIAL (SUITE)

Exercice terminé le 30 juin 2025 (suite)

Le 18 février 2025, un administrateur a exercé 10 000 000 de bons de souscription au prix de 0,05 \$ pour un produit brut de 500 000 \$. Le produit brut a été présenté avec la juste valeur des bons de souscription au montant de 148 020 \$.

Le 11 décembre 2024, la Société a complété un placement privé par l'entremise d'un courtier de 5 254 013 \$ se composant des éléments suivants:

- 12 943 500 unités au prix de 0,055 \$ l'unité pour un produit brut de 711 893 \$;
- 69 878 770 actions ordinaires accréditives au prix de 0,065 l'action pour un produit brut de 4 542 120 \$.

Chaque unité est composée d'une action de catégorie « B » de la Société et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permet à son détenteur de souscrire à une action de catégorie « B » au prix d'exercice de 0,08 \$ jusqu'au 11 décembre 2027. Le produit brut du placement a été présenté déduction faite de la juste valeur des bons de souscription, au montant de 172 092 \$ et de la prime sur actions accréditives de 1 397 575 \$ présenté dans les autres passifs.

Dans le cadre de ce placement, la Société a émis 4 085 236 bons de souscription à un intermédiaire. Chaque bon de souscription entier permet à son détenteur de souscrire à une action de catégorie « B » au prix de 0,055 \$ par unité jusqu'au 11 décembre 2027.

Le 10 octobre 2024, la Société a complété un placement privé sans intermédiaire de 20 866 666 unités au prix de 0,06 \$ l'unité pour un produit brut de 1 252 000 \$. Chaque unité est composée d'une action de catégorie « B » de la Société et un bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permet à son détenteur de souscrire à une action de catégorie « B » au prix d'exercice de 0,08 \$ jusqu'au 10 octobre 2027. Le produit brut a été présenté déduction faite de la juste valeur des bons de souscription, au montant de 405 041 \$.

Le 24 juillet 2024, la Société a complété un placement privé composé de 112 500 000 unités au prix de 0,04 \$ l'unité pour un produit brut de 4 500 000 \$. Chaque unité est composée d'une action ordinaire de catégorie « B » et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permet à son détenteur de souscrire à une action ordinaire de catégorie « B » de la Société au prix d'exercice de 0,06 \$ jusqu'au 24 juillet 2027. Le produit brut a été présenté déduction faite de la juste valeur des bons de souscription, au montant de 1 242 483 \$.

Exercice terminé le 30 juin 2024

Le 27 juin 2024, la Société a complété la cinquième et dernière tranche d'un placement privé composé de 12 551 400 unités au prix de 0,05 \$ l'unité. Chaque unité était composée d'une action ordinaire de catégorie « B » et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permet de souscrire à une action ordinaire de catégorie « B » au prix d'exercice de 0,06 \$ pour une période de 3 ans de la date d'émission du bon de souscription. Le produit brut de ce placement au montant de 627 570 \$ a été présenté déduction faite de la juste valeur des bons de souscription, au montant de 186 058 \$.

Le 31 mai 2024, la Société a complété la quatrième tranche d'un placement privé composé de 21 200 000 unités au prix de 0,05 \$ l'unité. Chaque unité était composée d'une action ordinaire de catégorie « B » et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permet de souscrire à une action ordinaire de catégorie « B » au prix d'exercice de 0,06 \$ pour une période de 3 ans de la date d'émission du bon de souscription. Le produit brut de ce placement au montant de 1 060 000 \$ a été présenté déduction faite de la juste valeur des bons de souscription, au montant de 309 799 \$.



EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN 2025 ET 2024

(en dollars canadiens)

15. CAPITAL SOCIAL (SUITE)

Exercice terminé le 30 juin 2024 (suite)

Le 30 avril 2024, la Société a complété la troisième tranche d'un placement privé composé de 7 648 312 unités au prix de 0,05 \$ l'unité. Chaque unité était composée d'une action ordinaire de catégorie « B » et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permet de souscrire à une action ordinaire de catégorie « B » au prix d'exercice de 0,06 \$ pour une période de 3 ans de la date d'émission du bon de souscription. Le produit brut de ce placement au montant de 382 416 \$ a été présenté déduction faite de la juste valeur des bons de souscription, au montant de 105 363 \$.

Le 23 avril 2024, la Société a complété la deuxième tranche d'un placement privé composé de 18 310 000 unités au prix de 0,05 \$ l'unité. Chaque unité était composée d'une action ordinaire de catégorie « B » et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permet de souscrire à une action ordinaire de catégorie « B » au prix d'exercice de 0,06 \$ pour une période de 3 ans de la date d'émission du bon de souscription. Le produit brut de ce placement au montant de 915 500 \$ a été présenté déduction faite de la juste valeur des bons de souscription, au montant de 271 738 \$.

Le 26 mars 2024, la Société a complété la première tranche d'un placement privé composé de 28 724 688 unités au prix de 0,05 \$ l'unité. Chaque unité était composée d'une action ordinaire de catégorie « B » et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permet de souscrire à une action ordinaire de catégorie « B » au prix d'exercice de 0,06 \$ pour une période de 3 ans de la date d'émission du bon de souscription. Le produit brut de ce placement au montant de 1 436 234 \$ a été présenté déduction faite de la juste valeur des bons de souscription, au montant de 403 213 \$.

Dans le cadre de ce placement, la Société a versé une commission en espèce de 500 \$ et émis 10 000 bons à un intermédiaire. Chaque bon de souscription permet de souscrire à une action ordinaire de catégorie « B » au prix d'exercice de 0,05 \$ pour une période de 3 ans de la date d'émission du bon de souscription.

Le 15 décembre 2023, la Société a complété la quatrième et dernière tranche d'un placement privé composé de 6 250 000 unités au prix de 0,04 \$ l'unité. Chaque unité était composée d'une action ordinaire de catégorie « B » et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permet de souscrire à une action ordinaire de catégorie « B » au prix d'exercice de 0,05 \$ pour une période de 3 ans de la date d'émission du bon de souscription. Le produit brut de ce placement au montant de 250 000 \$ a été présenté déduction faite de la juste valeur des bons de souscription, au montant de 67 454 \$.

Le 16 novembre 2023, la Société a complété la troisième tranche d'un placement privé composé de 5 225 000 unités au prix de 0,04 \$ l'unité. Chaque unité était composée d'une action ordinaire de catégorie « B » et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permet de souscrire à une action ordinaire de catégorie « B » au prix d'exercice de 0,05 \$ pour une période de 3 ans de la date d'émission du bon de souscription. Le produit brut de ce placement au montant de 209 000 \$ a été présenté déduction faite de la juste valeur des bons de souscription, au montant de 60 289 \$.

Le 20 octobre 2023, la Société a émis 2 166 506 unités au prix de 0,04 \$ l'unité en paiement d'une redevance de 2 % sur la propriété Géant Dormant. Chaque unité était composée d'une action ordinaire de catégorie « B » et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permet de souscrire à une action ordinaire de catégorie « B » au prix d'exercice de 0,05 \$ pour une période de 3 ans de la date d'émission du bon de souscription. Le montant brut de l'émission de 86 660 \$ est présenté déduction faite de la juste valeur des bons de souscription, au montant de 23 165 \$.



EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN 2025 ET 2024

(en dollars canadiens)

15. CAPITAL SOCIAL (SUITE)

Exercice terminé le 30 juin 2024 (suite)

Le 12 octobre 2023, la Société a complété la deuxième tranche d'un placement privé composé de 13 460 000 unités au prix de 0,04 \$ l'unité. Chaque unité était composée d'une action ordinaire de catégorie « B » et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permet de souscrire à une action ordinaire de catégorie « B » au prix d'exercice de 0,05 \$ pour une période de 3 ans de la date d'émission du bon de souscription. Le produit brut de ce placement au montant de 538 400 \$ a été présenté déduction faite de la juste valeur des bons de souscription, au montant de 136 578 \$.

Le 6 septembre 2023, la Société a complété la première tranche d'un placement privé composé de 39 568 750 unités au prix de 0,04 \$ l'unité. Chaque unité était composée d'une action ordinaire de catégorie « B » et d'un bon de souscription. Chaque bon de souscription entier permet de souscrire à une action ordinaire de catégorie « B » au prix d'exercice de 0,05 \$ pour une période de 3 ans de la date d'émission du bon de souscription. Le produit brut de ce placement au montant de 1 582 750 \$ a été présenté déduction faite de la juste valeur des bons de souscription, au montant de 437 674 \$.

Dans le cadre de ce placement, la Société a versé une commission en espèce de 1 800 \$ et émis 45 000 unités à un intermédiaire. Chaque bon de souscription permet de souscrire à une unité au prix d'exercice de 0,05 \$ pour une période de 3 ans de la date d'émission du bon de souscription. Chaque unité est composée d'une action ordinaire de catégorie « B » et d'un bon de souscription permettant de souscrire à une action ordinaire de catégorie « B » au prix d'exercice de 0,05 \$ pour une période de 3 ans de la date d'émission du bon de souscription.

16. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION

Options d'achat d'actions

Les actionnaires de la Société ont approuvé un régime d'options d'achat d'actions (le « régime ») selon lequel le conseil d'administration peut attribuer des options d'achat d'actions permettant à ses administrateurs, dirigeants, employés et fournisseurs d'acquérir des actions de la Société. Il a été initialement adopté en octobre 1996 et approuvé par les actionnaires de la Société le 1er décembre 1997, et a par la suite été modifié à quelques reprises avec l'approbation des actionnaires, en décembre 2001 et 2012 ainsi qu'en août 2023. Les conditions et le prix d'exercice de chaque option d'achat d'actions sont déterminés par le conseil d'administration. Le prix d'exercice des options ne peut être inférieur au prix de clôture des actions ordinaires sur la Bourse de croissance TSX, la journée précédant l'octroi, sous réserve du prix d'exercice minimum permis par les règles de cette bourse au moment de chaque attribution. La date d'expiration des options ne peut excéder 5 ans de la date de leur octroi et les options ne peuvent être cédées ni transférées.

Le nombre maximal d'actions qui peut être émis en vertu du régime d'options est de 42 810 000. Le nombre maximal d'actions qui peut être réservé pour un bénéficiaire au cours d'une période de 12 mois en vertu du régime est de 5 % du nombre d'actions émises et en circulation lors de l'octroi (sur une base non diluée). Le nombre total maximal d'actions de la Société qui peuvent être émises en vertu de l'ensemble de la rémunération en titres attribuée ou émise à des initiés (en tant que groupe) ne doit pas excéder 10 % des actions émises de la Société à tout moment (sauf si la Société a obtenu l'approbation requise des actionnaires désintéressés conformément aux exigences de la Bourse de croissance TSX).



16. OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS ET BONS DE SOUSCRIPTION (SUITE)

Options d'achat d'actions (suite)

Un maximum de 2 % des actions émises de la Société peut faire l'objet d'attributions d'options en faveur d'un consultant sur une période de douze mois. Un maximum de 2 % des actions émises de la Société peut faire l'objet d'attributions d'options en faveur d'une personne exerçant des activités de relations avec les investisseurs sur une période de douze mois. Les droits sur les options attribuées en faveur des consultants qui exercent des activités de relations avec les investisseurs ne peuvent être acquis que sur une période de douze mois, à raison du guart des options attribuées sur toute période de trois mois.

Les mouvements dans les options d'achat d'actions de la Société se détaillent comme suit :

	Exercices terminés les 30 Juin 2025 et 2024	
	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré
		\$
Solde au 30 juin 2023	9 797 600	0,09
Octroyées	19 000 000	0,05
Expirées	(800 000)	0,07
Cancellées	(1 533 333)	0,05
Solde au 30 juin 2024	26 464 267	0,06
Octroyées	6 500 000	0,05
Expirées	(866 667)	0,05
Cancellées	(1 933 333)	0,05
Solde au 30 juin 2025	30 164 267	0,06
Exerçables au 30 juin 2025	22 597 600	0,06

Au cours de l'exercice 2025, la Société a octroyé des options d'achat d'actions a des administrateurs et employés de la Société. La juste valeur relative moyenne pondérée de 0,03 \$ (0,02 \$ au 30 juin 2024) des options a été établie au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes et selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes:

	30 JUIN 2025	30 JUIN 2024
Prix moyen de l'action à la date d'attribution	0,05 \$	0,04 \$
Taux de dividende attendu	_	_
Volatilité moyenne attendue	73 %	75 %
Taux d'intérêt moyen sans risque	2,96 %	3,72 %
Durée de vie moyenne prévue	5 ans	5 ans
Prix d'exercice moyen	0,05 \$	0,05 \$

La volatilité prévue sous-jacente a été déterminée par rapport aux données historiques des actions de la Société sur la durée de vie moyenne prévue.

Au cours de l'exercice 2025, un montant de 160 918 \$ (275 357 \$ pour l'exercice 2024) de dépenses de rémunération fondée sur des actions ont été comptabilisés aux résultats et crédités au surplus d'apport.



Options d'achat d'actions (suite)

Les tableaux ci-après résument l'information relative aux options d'achat d'actions octroyées en vertu du régime :

NOMBRE D'OPTIONS D'ACHAT D'ACT	IONS EN CIRCULATION AU		
30 JUIN 2025		PRIX D'EXERCICE	DATE D'EXPIRATION
EN CIRCULATION	Exerçable	\$	
100 000	100 000	0,05	Juillet 2025
1 000 000	1 000 000	0,05	Décembre 2025
5 140 800	5 140 800	0,09	Décembre 2025
266 667	266 667	0,05	Janvier 2026
856 800	856 800	0,09	Décembre 2026
2 000 000	2 000 000	0,10	Avril 2027
1 000 000	1 000 000	0,05	Novembre 2027
12 833 333	9 066 667	0,05	Août 2028
1 000 000	1 000 000	0,05	Juin 2026
2 966 667	1 166 667	0,05	Août 2029
1 500 000	500 000	0,05	Janvier 2030
1 500 000	500 000	0,05	Février 2030
30 164 267	22 597 600		

NOMBRE D'OPTIONS D'ACHAT D'ACTIONS EN CIRCULATION AU

30 JUIN 2024		PRIX D'EXERCICE	DATE D'EXPIRATION
EN CIRCULATION	Exerçable	\$	_
500 000	500 000	0,05	Décembre 2025
266 667	266 667	0,05	Février 2025
5 140 800	5 140 800	0,09	Décembre 2025
856 800	856 800	0,09	Décembre 2026
2 000 000	1 500 000	0,10	Avril 2027
1 000 000	666 667	0,05	Novembre 2027
15 200 000	5 816 667	0,05	Août 2028
1 500 000	500 000	0,05	Décembre 2028
26 464 267	15 247 600		



Bons de souscription aux investisseurs

Les mouvements des bons de souscription aux investisseurs se détaillent comme suit:

	Exercice	EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN 2025 ET 2024	
	Nombre de bons de souscription	Prix d'exercice moyen pondéré	
	-	\$	
Solde au 30 juin 2023	45 891 960	0,16	
Octroyés	155 104 656	0,06	
Expirés	(6 984 960)	0,25	
Solde au 30 juin 2024	194 011 656	0,07	
Octroyés	315 350 166	0,07	
Exercés	(10 000 000)	0,05	
Expirés	(18 382 000)	0,15	
Solde au 30 juin 2025	480 979 822	0,07	

Au cours de l'exercice 2025, la Société a émis des bons de souscription aux investisseurs dans le cadre de placements privés. La juste valeur relative moyenne pondérée de 0,01 \$ (0,01 \$ au 30 juin 2024) a été établie au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes et selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes:

	30 JUIN 2025	30 JUIN 2024
Prix moyen de l'action à la date d'attribution	0,05 \$	0,04 \$
Taux de dividende attendu	_	_
Volatilité moyenne attendue	72 %	65 %
Taux d'intérêt moyen sans risque	2,95 %	4,15 %
Durée de vie moyenne prévue	3 ans	3 ans
Prix d'exercice moyen	0,07 \$	0,06\$

La volatilité prévue sous-jacente a été déterminée par rapport aux données historiques des actions de la Société sur la durée de vie moyenne prévue.



Bons de souscription aux investisseurs (suite)

Les tableaux ci-après résument l'information relative aux bons de souscription aux investisseurs :

NOMBRE DE BONS DE SOUSCRIPTION EN CIRCULATION		
AU 30 JUIN 2025	PRIX D'EXERCICE	DATE D'EXPIRATION
15 025 000	0,15 \$	Juillet 2025
5 000 000	0,15 \$	Septembre 2025
500 000	0,15 \$	Octobre 2025
29 568 750	0,05 \$	Septembre 2026
15 626 506	0,05 \$	Octobre 2026
5 225 000	0,05 \$	Novembre 2026
6 250 000	0,05 \$	Décembre 2026
28 724 688	0,06 \$	Mars 2027
18 310 000	0,06 \$	Avril 2027
28 848 312	0,06 \$	Mai 2027
12 551 400	0,06 \$	Juin 2027
112 500 000	0,06 \$	Juillet 2027
20 866 666	0,08 \$	Octobre 2027
12 943 500	0,08 \$	Décembre 2027
60 000 000	0,08 \$	Mars 2028
2 300 000	0,08 \$	Avril 2028
85 620 000	0,08 \$	Mai 2028
21 120 000	0,08 \$	Juin 2028
480 979 822		

NOMBRE DE BONS DE SOUSCRIPTION EN CIRCULATIO	N	
AU 30 JUIN 2024	PRIX D'EXERCICE	DATE D'EXPIRATION
1 632 000	0,11\$	Novembre 2024
16 750 000	0,15 \$	Mai 2025
15 025 000	0,15 \$	Juillet 2025
5 000 000	0,15 \$	Septembre 2025
500 000	0,15 \$	Octobre 2025
39 568 750	0,05 \$	Septembre 2026
15 626 506	0,05 \$	Octobre 2026
5 225 000	0,05 \$	Novembre 2026
6 250 000	0,05 \$	Décembre 2026
28 724 688	0,06 \$	Mars 2027
18 310 000	0,06 \$	Avril 2027
28 724 312	0,06 \$	Mai 2027
12 551 400	0,06 \$	Juin 2027
194 011 656		



Bons de souscription à des intermédiaires

Les mouvements des bons de souscriptions à des intermédiaires se détaillent comme suit:

	Exercices terminés les 30 juin 2025 et 2024	
		Prix d'exercice moyen
	Nombre de bons de souscription	pondéré
		\$
Solde au 30 juin 2023	1 162 000	0,15
Octroyés	55 000	0,05
Solde au 30 juin 2024	1 217 500	0,15
Octroyés	5 748 280	0,05
Solde au 30 juin 2025	6 965 780	0,07

Au cours de l'exercice 2025, a Société a émis des bons de souscription à des intermédiaires dans le cadre de placements privés. La juste valeur relative moyenne pondérée de 0,02 \$ (0,02\$ au 30 juin 2024) a été établie au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes et selon les hypothèses moyennes pondérées suivantes:

	30 JUIN 2025	30 JUIN 2024
Prix moyen de l'action à la date d'attribution	0,05 \$	0,04 \$
Taux de dividende attendu	_	_
Volatilité moyenne attendue	72 %	63 %
Taux d'intérêt moyen sans risque	2,82 %	4,34 %
Durée de vie moyenne prévue	3 ans	3 ans
Prix d'exercice moyen	0,05 \$	0,05 \$

La volatilité prévue sous-jacente a été déterminée par rapport aux données historiques des actions de la Société sur la durée de vie moyenne.

Au cours de l'exercice 2025, un montant de 115 383 \$ (900\$ en 2024) de frais d'émission d'actions a été comptabilisé au déficit et crédité au surplus d'apport.

Les tableaux ci-après résument l'information relative aux bons de souscription à des intermédiaires:

NOMBRE DE BONS DE SOUSCRIPTION EN CIRCULATIO	N AU	
30 JUIN 2025	Prix d'exercice	DATE D'EXPIRATION
862 500	0,15 \$	Juillet 2025
300 000	0,15 \$	Septembre 2025
45 000	0,05 \$	Septembre 2026
10 000	0,06 \$	Mars 2027
4 085 236	0,06 \$	Décembre 2027
1 535 040	0,05 \$	Avril 2028
128 004	0,05 \$	Mai 2028
6 965 780		



Bons de souscription à des intermédiaires (suite)

NOMBRE DE BONS DE SOUSCRIPTION EN CIRCULATION AU		
30 JUIN 2024	PRIX D'EXERCICE	DATE D'EXPIRATION
862 500	0,15 \$	Juillet 2025
300 000	0,15 \$	Septembre 2025
45 000	0,05 \$	Septembre 2026
10 000	0,06 \$	Mars 2027
1 217 500		

17. AUTRES INFORMATIONS SUR LES ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA PERTE NETTE ET DU RÉSULTAT GLOBAL

Administration

	Exercices terminés les 30 juin	
	2025	2024
	\$	\$
Salaires et charges sociales	1 610 120	1 413 520
Relations aux actionnaires et investisseurs	717 304	580 686
Honoraires professionnels	604 567	549 727
Frais de bureau et autres charges	179 994	164 207
Intérêts et pénalités sur impôts	78 033	282 475
Frais d'intérêts et bancaires	61 720	33 838
Assurances	52 189	166 210
Rémunération fondée sur des actions	160 918	275 357
Amortissement des immobilisations corporelles	192 431	165 854
Ajustement de la provision pour restauration des actifs miniers		
dépréciés	-	130 398
	3 657 276	3 762 272

Prospection et évaluation

	EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN	
	2025	2024
	\$	\$
Prospection et évaluation	13 792 270	6 546 732
Crédit d'impôts relatifs aux ressources et crédit de droits miniers	(2 407 478)	(400 000)
Règlement d'un litige avec Revenu Québec (note 22)	(959 789)	-
Disposition d'une propriété (1)	(1 500 000)	(500 000)
Produit de la vente d'or et d'argent	(602 327)	(923 746)
	8 322 676	4 682 986

⁽¹⁾ Entente d'option

Le 17 juin 2024, la Société a conclu une entente d'option avec Québec Lafleur Minerals Inc. (anciennement Québec Pegmatite Holdings Corp.) (« LaFleur ») en vertu de laquelle Abcourt accordait à LaFleur le droit d'acquérir un intérêt de 100% dans 141 claims miniers détenus par la Société et couvrant environ 5 579 hectares. La propriété optionnée comprend des portions des projets Courville et Abcourt Barvue, soit les secteurs Jolin (Courville) et Bartec (Abcourt-Barvue) et contigus à la propriété Swanson.



EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN 2025 ET 2024

(en dollars canadiens)

17. AUTRES INFORMATIONS SUR LES ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA PERTE NETTE ET DU RÉSULTAT GLOBAL

Prospection et évaluation (suite)

Selon les dispositions de l'entente, LaFleur devait payer 500 000 \$ en espèces dans les 10 jours de la signature de l'entente pour acquérir 25 % de la propriété et trois paiements additionnels de 500 000 \$ pour acquérir 50 %, 75 % et 100 % dans les 6, 18 et 24 mois de la signature de l'entente. L'entente prévoyait la possibilité d'effectuer les trois paiements selon certaines conditions par l'émission d'actions de LaFleur.

Le 8 juillet 2024, LaFleur a choisi d'accélérer l'exercice des conditions restantes de l'entente en procédant au paiement par l'émission d'actions de son capital action pour un montant totalisant 1 500 000 \$ afin d'acquérir l'intérêt de 75 % restant dans la propriété. LaFleur a émis 4 299 211 actions à Abcourt à un prix réputé de 0,3489 \$ par action.

18. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les principaux dirigeants de la Société sont la haute direction soit le Chef de la direction ainsi que le Chef de la direction financière et les administrateurs.

La rémunération des principaux dirigeants comprend les charges suivantes :

	E	Exercices terminés les 30 juin	
	2025	2024	
	\$	\$	
Salaires et charges sociales	1 150 020	1 269 039	
Rémunération fondée sur des actions	102 582	198 612	
	1 252 602	1 467 651	

En plus des montants présentés à la note sur la rémunération des principaux dirigeants, voici les transactions entre parties liées pour les exercices terminés les 30 juin 2025 et 2024:

_	Exercices terminés les 30 juin	
	2025	2024
Honoraires professionnels avec une firme dans laquelle un des administrateurs de la Société est		\$
associé	390 734	154 145

Au 30 juin 2025, le montant dû aux parties liées s'élevait à 701 291 \$ (542 590 \$ au 30 juin 2024). Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des affaires et ont été mesurées à la valeur d'échange, qui est la contrepartie établie et acceptée par les parties. Sauf indication contraire, aucune des transactions ne comporte de caractéristiques ni conditions spéciales, et aucune garantie n'a été donnée ou reçue. Les soldes sont généralement réglés en trésorerie.



(en dollars canadiens)

19. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ET IMPÔTS MINIERS

La charge d'impôt sur le résultat et d'impôts miniers se compose des éléments suivants :

		EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN
	2025	2024
	\$	\$
Impôts miniers	(50 284)	349 142
Recouvrement d'impôts différés et impôts miniers		
différés	(1 561 389)	(170 712)
	(1 611 673)	178 430

Le rapprochement de la charge d'impôts sur le résultat, calculée selon le taux d'imposition statutaire combiné fédéral et provincial du Québec, avec la charge d'impôts sur le résultat figurant dans les états financiers se détaille comme suit :

		EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN
	2025	2024
	\$	\$
Perte avant impôts	(16 032 688)	(11 407 141)
Impôts au taux de base combiné de 26,5%		
(26,5 % en 2024)	(4 248 662)	(3 139 492)
Effet fiscal des différences temporaires non		
constatées	2 603 763	2 827 291
Effet fiscal de l'émission d'actions accréditives	1 203 662	
Rémunération fondée sur des actions	42 643	73 383
Renversement de l'autres passif	(1 397 575)	(170 712)
Droit minier	(50 284)	349 142
Impôts miniers déductible	13 325	_
Éléments non déductibles et autres	221 455	238 817
Impôts sur le résultat et impôts miniers (exigibles)	(1 611 673)	178 430



EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN 2025 ET 2024

(en dollars canadiens)

19. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ET IMPÔTS MINIERS (SUITE)

Au 30 juin 2025, la Société dispose des différences temporaires suivantes pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été constaté:

	FÉDÉRAL	QUÉBEC	D ROITS MINIERS
Immobilisations	2 104 475	2 006 086	-
Actifs d'exploration et d'évaluation	53 321 747	42 796 019	12 587 463
Pertes autres qu'en capital	23 329 142	18 343 673	-
Pertes en capital	2 655 122	2 655 122	-
Frais d'émission d'actions	781 263	781 263	-
Obligation locative	31 494	31 494	
Provisions liées à la restauration de sites miniers	1 679 284	1 679 284	1 679 284
	83 902 527	68 292 941	14 266 747

Au 30 juin 2024, la Société dispose des différences temporaires suivantes pour lesquelles aucun actif d'impôt différé n'a été constaté:

	FÉDÉRAL	QUÉBEC	DROITS MINIERS
Immobilisations	1 819 781	1 721 392	_
Actifs d'exploration et d'évaluation	50 657 180	38 373 454	12 218 163
Pertes autres qu'en capital	16 364 094	13 235 733	_
Pertes en capital	2 227 563	2 227 563	_
Frais d'émission d'actions	275 793	275 793	_
Provisions liées à la restauration de sites miniers	1 326 167	1 326 167	1 326 167
	72 670 578	57 160 101	13 544 330

La capacité de réaliser les avantages fiscaux dépend de nombreux facteurs, notamment de la probabilité de dégager des résultats imposables futurs. Les actifs d'impôt différés sont comptabilisés seulement s'il est probable que les résultats imposables suffisants seront disponibles pour permettre le recouvrement de ces actifs. Par conséquent, certains actifs d'impôts différés n'ont pas été comptabilisés, ces actifs non comptabilisés totalisent un montant de 22 029 867 \$ (19 026 755 \$ au 30 juin 2024).



EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN 2025 ET 2024

(en dollars canadiens)

19. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT ET IMPÔTS MINIERS (SUITE)

Au 30 juin 2025, la Société dispose des pertes autres qu'en capital qui sont disponibles pour réduire l'impôt sur le résultat des années à venir. L'actif d'impôts différé sur ces pertes n'a pas été constaté. Ces pertes viennent à échéance dans les délais suivants:

	Fédéral	PROVINCIAL
2032	154 679	410 792
2033	377 089	376 640
2034	219 388	219 388
2035	271 736	250 618
2036	2 622 278	279 343
2037	353 240	351 495
2038	283 826	282 063
2039	163 369	163 369
2040	99 655	99 655
2041	239 576	239 576
2042	655 107	272 795
2043	3 326 765	1 228 118
2044	6 241 111	6 164 336
2045	8 321 323	8 261 598
·	23 047 306	18 961 837

20. Instruments financiers et gestion des risques financiers

Exposition et gestion des risques

La Société est exposée à différents risques relativement aux instruments financiers. Les actifs et les passifs financiers de la Société sont résumés, par catégories, à la note 4, *Instruments financiers*. Les principaux types de risques sont le risque de crédit et le risque de liquidité.

La Société gère les risques à partir du siège social, en étroite collaboration avec le conseil d'administration. Les objectifs poursuivis visent à s'assurer que les flux de trésorerie à court et à moyen terme sont suffisants en réduisant l'exposition aux marchés des capitaux.

La Société ne négocie pas activement d'actifs financiers à des fins spéculatives et ne vend pas d'options. Les principaux risques financiers auxquels la Société est exposée sont décrits ci-dessous.

Risque de marché

Le risque du marché est le risque des variations de prix, tels que les taux d'intérêt, les taux de change, le prix de l'or et le cours des actions détenues qui affectent le revenu de la Société. L'objectif de la gestion du risque du marché est de gérer et de contrôler les expositions au risque du marché dans des paramètres acceptables, tout en optimisant le rendement.



EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN 2025 ET 2024

(en dollars canadiens)

20. Instruments financiers et gestion des risques financiers (suite)

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt désigne le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les dépôts en fidéicommis portent intérêt à un taux fixe. En ce qui concerne les dépôts en fidéicommis, la Société est exposée à une variation limitée de la juste valeur de par la nature de l'actif.

La débenture convertible porte intérêt à un taux variable ce qui expose la Société a une variation liée au taux d'intérêt. Les contreparties ne peuvent exiger un règlement uniquement en raison d'une variation défavorable de la juste valeur. La sensibilité du résultat net d'une variation des taux d'intérêt de +/- 0,5% aurait un impact non significatif. Ce changement est considéré comme raisonnablement possible dans le marché actuel.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte financière pour la Société si une contrepartie a un instrument financier ne respecte pas ses obligations contractuelles. Le risque de crédit provient principalement de la trésorerie.

Le risque de crédit sur la trésorerie est limité, car les contreparties sont des banques de bonnes réputations dont la cote de crédit externe est excellente.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et à s'assurer que la Société dispose de sources de financement suffisantes. La Société établit des prévisions budgétaires afin de s'assurer qu'elle dispose des fonds nécessaires pour rencontrer ses obligations. Les créditeurs et charges à payer sont dus au cours du prochain exercice. Le capital de la débenture convertible est payable en totalité en juin 2029 alors que les intérêts sont payables mensuellement.

Juste valeur des instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers évalués à la juste valeur dans les états consolidés de la situation financière sont regroupés selon trois niveaux de la hiérarchie des justes valeurs.

Les actifs et passifs financiers courants, qui comprennent la trésorerie, les débiteurs et les créditeurs et charges à payer se rapprochent de leur juste valeur en raison de leur échéance à court terme. Par conséquent, aucun détail concernant leur juste valeur n'est présenté. La valeur comptable de la débenture convertible se rapproche de la juste valeur étant donné que le différentiel de crédit est similaire au différentiel de crédit que la Société obtiendrait dans des conditions similaires à la date de présentation de l'information et est classés au niveau 2 dans le niveau de hiérarchie des justes valeurs.



EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN 2025 ET 2024

(en dollars canadiens)

21. POLITIQUES ET PROCÉDURES DE GESTION DU CAPITAL

Au 30 juin 2025, le capital de la Société est constitué de capitaux propres négatifs de 599 534 \$ (capitaux propres négatifs de 6 284 136 \$ au 30 juin 2024). L'objectif de gestion du capital de la Société est de s'assurer qu'elle dispose d'un capital suffisant pour rencontrer ses obligations relativement à ses opérations et son programme d'exploration et ainsi assurer la croissance de ses activités. Elle a également pour objectif de s'assurer qu'elle dispose de suffisamment de liquidités pour financer ses opérations, ses frais de prospection et d'évaluation, ses activités d'investissement et ses besoins en fonds de roulement.

Il n'y a pas eu de changement significatif concernant l'approche de politique de gestion du capital au cours de l'exercice terminé le 30 juin 2025. La Société est soumise à des exigences réglementaires relativement à l'utilisation des fonds levés par financement accréditif, ceux-ci devant obligatoirement être dépensés en frais de prospection et d'évaluation admissibles. Au cours de l'exercice, la Société a respecté ces exigences réglementaires. Outre les financements accréditifs, la Société n'est assujettie à aucune exigence de capital imposée de l'externe.

22. ENGAGEMENTS

Financement par l'émission d'actions accréditives

La Société se finance en partie par l'émission d'actions accréditives. Cependant, il n'y a pas de garantie que les fonds dépensés par la Société seront admissibles comme frais d'exploration canadiens, même si la Société s'est engagée à prendre toutes les mesures nécessaires à cet effet. Le refus de certaines dépenses par les autorités fiscales entraînerait des conséquences fiscales négatives pour la Société ou pour les investisseurs. Par le passé, la Société a respecté ses engagements en vertu des conventions d'actions accréditives signées. En 2025, la Société a reçu 6 427 164 \$ à la suite de financements accréditifs pour lesquels elle a renoncé ou renoncera aux déductions fiscales au profit des investisseurs. La direction est tenue de remplir ses engagements dans le délai prévu d'un an à compter de la date de renonciation. Au 30 juin 2025, le solde non dépensé lié aux financements accréditifs est de 1 885 044 \$.

Redevances

Au 30 juin 2025, les redevances suivantes sont payables sur la production effectuée sur les propriétés minières de la Société :

Propriétés	Redevances
Elder	2 à 3 % NSR
Vendôme	2 % NSR sur les claims Xstrata
Tagami	1 à 2 % NSR
Jonpol	2,5 % NSR
Aldermac	2 \$/tonne sur 1 500 000 tonnes
Aldermac ouest	2 % NSR
Géant Dormant	5 \$/tonne pour un total de 350 000 tonnes
	2 % NSR

Bien que la Société ait pris des mesures conformes aux pratiques de l'industrie afin d'identifier les redevances qui sont payables sur ses propriétés minières, certaines d'entre elles peuvent être assujettis à des ententes préalables non enregistrées et au non-respect de dispositions réglementaires.



EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN 2025 ET 2024

(en dollars canadiens)

22. ENGAGEMENTS (SUITE)

Litige avec Revenu Québec

En 2016, Revenu Québec a émis à l'égard de la Société des avis de nouvelles cotisations suivant la vérification par les autorités fiscales québécoises des crédits d'impôt relatifs aux ressources ainsi que les droits miniers pour les années d'imposition 2011, 2012, 2013 et 2014. La Société a déposé des avis d'opposition relativement à ces nouveaux avis de cotisation. Les montants réclamés incluant les intérêts courus depuis 2016 s'élevaient à 1 476 196 \$.

Le 30 août 2024, la Société a réglé à l'amiable le dossier l'opposant à Revenu Québec. Suivant cette entente, Revenu Québec a accordé les crédits d'impôts remboursables relatifs aux ressources et les crédits de droits miniers pour l'exercice fiscal 2013 et a maintenu les avis de cotisation de 2016 pour les exercices 2011, 2012 et 2014. En décembre 2024, la Société a reçu des avis de cotisation confirmant l'entente avec Revenu Québec. Un montant de 1 452 757 \$ a été porté en diminution des créditeurs et charges à payer et comptabilisé au résultat et correspond aux crédits accordés de 959 789 \$ (Note 17) et au renversement des intérêts courus de 492 968 \$ comptabilisé en réduction des charges financières.

23. ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS

Subséquemment au 30 juin 2025, la Société a réalisé les événements suivants dont les impacts sur les états financiers demeurent à être déterminés.

Financements par emprunts

Nebari Natural Resources Credit Fund II, LP (« Nebari »)

Le 3 juillet 2025, la Société a conclu une facilité de crédit garantie avec Nebari pour un montant de 8 millions de dollars américains, d'une durée de 36 mois, portant intérêt au taux SOFR à terme sur trois mois plus 12 %.

La Société a émis 87 040 000 bons de souscription non transférables au prêteur. Chaque bon de souscription peut être exercé pour acquérir une action ordinaire de la Société à un prix d'exercice de 0,0625 \$ par action de bon de souscription jusqu'au 3 juillet 2028.

La Société a conclu des accords de sûreté avec le prêteur pour publier une sûreté de premier rang, sous réserve de certaines charges permises, sur l'universalité des biens mobiliers et immobiliers de la Société, présents et futurs, corporels et incorporels, de quelque nature que ce soit et où qu'ils soient situés, y compris les intérêts immobiliers, les droits miniers, l'inventaire et les équipements.

Le 10 septembre 2025, la Société a conclu un amendement de la facilité de crédit garantie avec Nebari pour une augmentation au montant de 2 millions de dollars américains, aux mêmes conditions que la facilité initiale. La Société a émis 14 905 298 bons de souscription non transférables au prêteur. Chaque bon de souscription peut être exercé pour acquérir une action ordinaire de la Société à un prix d'exercice de 0,093 \$ par action de bon de souscription jusqu'au 10 septembre 2028.

Le 19 septembre 2025, la Société a conclu un amendement de la facilité de crédit garantie avec Nebari pour une augmentation au montant de 2 millions de dollars américains, aux mêmes conditions que la facilité initiale. La Société a émis 14 395 259 bons de souscription non transférables au prêteur. Chaque bon de souscription peut être exercé pour acquérir une action ordinaire de la Société à un prix d'exercice de 0,096 \$ par action de bon de souscription jusqu'au 19 septembre 2028.



EXERCICES TERMINÉS LES 30 JUIN 2025 ET 2024

(en dollars canadiens)

23. ÉVÉNEMENTS SUBSÉQUENTS (SUITE)

Investissement Québec

Le 11 août 2025, la Société a conclu avec Investissement Québec des offres de prêts d'un montant de 5 800 000 \$ visant à financer les crédits d'impôt relatifs aux ressources. Le premier prêt d'un montant maximal de 1 300 000 \$ relativement à l'exercice financier se terminant le 30 juin 2025 ainsi qu'un deuxième prêt d'un montant maximal de 4 500 000 \$ relativement à l'exercice financier se terminant le 30 juin 2026.

Les Prêts porteront intérêt à un taux annuel égal au taux préférentiel majoré de 2,55 %, jusqu'au plus tard le 31 décembre 2026 dans le cas du prêt relatif à l'exercice se terminant le 30 juin 2025 et jusqu'au plus tard le 31 décembre 2027 dans le cas du prêt relatif à l'exercice se terminant le 30 juin 2026. Les prêts seront garantis par une sûreté de premier rang sur les crédits d'impôts remboursables et une lettre de crédit de soutien irrévocable représentant un montant de 10 % des prêts.

Rachat d'une redevance

Le 19 septembre 2025, la Société a exercé son option de réduire de 2 % à 1,5 % la redevance sur le revenu net de fonderie sur tous les minéraux métalliques et non métalliques extraits ou autrement récupérés sur chacune des propriétés de Géant Dormant et Dormex, détenue par Maverix Metals en vertu des termes d'une convention de redevance conclue entre la Société et Maverix le 22 septembre 2022. Le taux de redevance a été réduit de 0,5 % en contrepartie d'un paiement en espèce de 2 000 000 \$ USD.

Conformément aux termes de la convention, la Société peut, à tout moment avant le 22 septembre 2028, choisir de réduire à nouveau le taux de la redevance de 0,5 % moyennant le paiement d'un montant de 4 000 000 \$ USD à Maverix Metals, réduisant ainsi le taux de la redevance à 1,0 %.

Financements par actions

Le 14 octobre 2025 la Société a annoncé un placement privé avec courtier pour un produit brut total pouvant atteindre 8 500 000 \$ provenant de la vente (i) d'un maximum de 41 666 666 unités accréditives de bienfaisance de la Société à des acquéreurs de bienfaisances à un prix de 0,12 \$ l'unité accréditive de bienfaisance et (ii) jusqu'à 41 176 471 unités de la Société à un prix de 0,085 \$ l'unité.

Chaque unité accréditive de bienfaisance sera composée d'une action accréditive et d'un bon de souscription d'action ordinaire. Chaque bon de souscription permettra à son détenteur d'acquérir une action ordinaire de la Société au prix de 0,12 \$ l'action jusqu'à 36 mois après la date de clôture du placement privé.

Chaque unité sera composée d'une action ordinaire de la Société et d'un bon de souscription, chaque bon de souscription permettra à son détenteur d'acquérir une action ordinaire à un prix de 0,12 \$ l'action jusqu'à 36 mois après la date de clôture du placement privé.

Octroi d'options d'achat d'actions

Le 28 août 2025, la Société a octroyé à des administrateurs, dirigeants, employés et consultants de la Société 21 600 000 options d'achat d'actions au prix d'exercice de 0,08 \$, d'une durée de 5 ans.

